

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi



UNION EUROPÉENNE



PASC

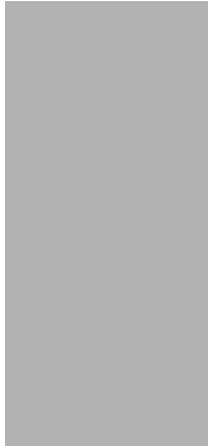
Programme d'Appui à la
Société Civile sénégalaise



Rapport annuel citoyen sur la contribution de la société civile dans les politiques publiques (RASCIPP)



Etat des lieux des contributions des OSC 2022



INTRODUCTION



M. Malick DIOP

Directeur Exécutif de la Plateforme des Acteurs non Etatiques
Coordinateur du Programme d'Appui à la Société Civile

*Employeurs, conducteurs de progrès,
supports techniques et opérationnels
des autorités décentralisées et déconcentrées,
les OSC représentent des acteurs incontournables
dans le monde du développement.*

Les dynamiques d'intervention des OSC (notamment les ONG et les associations) se sont accentuées à l'échelle des quartiers, des villages, des communes, des territoires, avec des organisations nationales et internationales d'une grande diversité. **Des centaines d'ONG et des milliers d'associations mobilisent ainsi chaque année des ressources humaines, techniques et financières pour venir en aide aux populations partout dans le pays. Leurs actions viennent compléter,** enrichir et approfondir les politiques publiques par des réalisations concrètes en termes d'infrastructures, de services, de réflexions, de formation, de renforcement de capacités pour une citoyenneté affirmée et informée. Mais depuis de longues années, il est très difficile de mesurer les résultats et les impacts des actions des OSC malgré leur visibilité indéniable.

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Société civile (PASC), soutenu par le Gouvernement du Sénégal sur le financement de la Délégation de l'Union européenne, **la Plateforme des acteurs non Etatiques** et les neuf réseaux codemandeurs en partenariat avec la Coordination du Partenariat des Fautières des Organisations Non Gouvernementales **lance l'étude sur l'état des lieux de la contribution des organisations de la société civile dans les politiques publiques** en vue de publier périodiquement le Rapport annuel citoyen sur la contribution de la Société Civile dans les politiques publiques (**RASCIPP**).

Le RASCIPP est une initiative des faitières des OSC visant à **produire des données** et à informer sur les impacts multiformes, les modalités et les outils d'intervention des ONG sur les progrès économiques et sociaux du Sénégal permettant de **co-construire un dialogue structuré entre la société civile et le Gouvernement** sur les priorités de partenariat.

AVANT-PROPOS

M. Mouhamadou Bamba DIOP

Directeur Général de la Planification et des Politiques Economiques
Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération



Le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence de la politique économique et sociale du Sénégal depuis 2014, poursuit sa vision d'une « **société solidaire dans un Etat de droit** ». Les interventions des différents acteurs au développement participent à côté de l'Etat à l'amélioration du bien-être des populations en offrant à chaque sénégalais, notamment les couches les plus vulnérables et les populations vivant dans les zones enclavées, la possibilité d'accéder à divers opportunités économiques et sociales. Ainsi, l'approche inclusive et participative, impliquant l'ensemble des catégories d'acteurs, a toujours prévalu dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PSE. Cette démarche permet de bénéficier de l'expertise locale variée et met en exergue surtout les différentes composantes des Organisations de la Société civile (OSC).

Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération se félicite de l'initiative d'élaboration d'un Rapport annuel citoyen sur la Contribution de la Société civile aux Politiques publiques (RASCIPP) et de sa volonté de systématiser cette démarche de suivi citoyen et alternatif. **Ce rapport inédit devient un important outil d'aide à la décision et va permettre d'améliorer la mise en œuvre des actions de développement au profit des populations à la base.** Il a permis de proposer des actions complémentaires et partenariales entre les OSC et les autres parties prenantes au développement, notamment le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers.

Il est heureux de constater que **la contribution des ONG est alignée aux axes du PSE et prend en compte un large panel de politiques prioritaires.** Les axes, tels que les impacts et apports des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont été largement analysés dans ce rapport. Aussi, différentes contraintes entravant le développement y sont-elles soulignées et des solutions adaptées et pertinentes proposées.

Au regard de l'importance de ces contributions pour un meilleur suivi de la politique économique et sociale, nous comptons désormais **conforter le rôle des organisations de la société civile, dans le processus de planification du Plan national de développement (PND) et de son Plan d'actions prioritaires quinquennal (PAP).** En outre, nous veillerons à la mise en œuvre des recommandations, en faisant en sorte que des solutions durables puissent être apportées. Nous voulons réitérer la disponibilité de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) pour accompagner les OSC afin qu'elles puissent jouer pleinement un rôle fondamental dans le processus de mise en œuvre du PSE. Nous tenons à remercier plus particulièrement la plateforme des Acteurs non Etatiques (A.N.E) à l'origine de ce rapport si important dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PSE.

Aussi, faut-il rappeler que la plateforme des Acteurs non étatiques joue un rôle capital dans le renforcement du contrôle citoyen, en poussant les institutions publiques à être plus transparentes et à travailler de façon plus inclusive dans leurs processus de mise en œuvre des politiques publiques, conformément à l'axe 3 du PSE relatif à la bonne Gouvernance. En effet, la mise en œuvre du PSE a besoin de l'engagement des citoyens davantage actifs et mieux informés, capable d'apprécier les interventions publiques.

Nous voulons rassurer la Plateforme des AnE de la dynamique partenariale que le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération souhaite renforcer avec l'ensemble des organisations de la société civile au Sénégal. Enfin, nous adressons nos vives félicitations pour la qualité de ce rapport, exprimons nos remerciements pour l'appui continu et multiforme. Nous invitons toutes les Organisations de la Société civile à poursuivre cet élan d'engagement pour qu'ensemble, nous puissions atteindre notre objectif commun d'amélioration des conditions de vie de toutes les couches de la population sénégalaise, comme nous nous sommes engagés en septembre 2015, pour mettre en œuvre les agendas 2030 et 2063.

AVANT-PROPOS



M. Doune Pathé MBENGUE,
Directeur du Partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales
Ministère de l'Intérieur

La publication du Rapport annuel citoyen sur la contribution de la Société Civile dans les politiques publiques (RASCIPP) est une initiative qui répond à un besoin fortement exprimé par le Gouvernement de disposer de **statistiques fiables et périodiques sur l'intervention des ONG au Sénégal**. C'est un outil de facilitation et d'animation d'espace de dialogue permanent entre le Gouvernement et la Société civile sur les questions de partenariat mais aussi, sur la mise en œuvre des politiques publiques.

L'intérêt d'un tel processus pour les organisations de la société civile se situe à un triple niveau : **faciliter l'amélioration progressive du cadre législatif et réglementaire régissant les activités des ONG et OSC en général ; l'intégration de leurs contributions dans les politiques et la gouvernance des affaires publiques ainsi qu'une meilleure valorisation de leurs investissements dans l'effort de l'Etat de combattre la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement.**

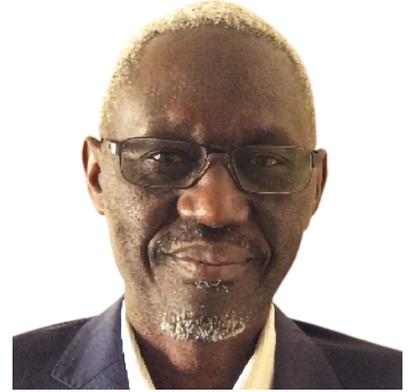
Ainsi, il est nécessaire de rendre périodique cet exercice afin de permettre aux organisations de la société civile d'assurer une contribution de qualité, en donnant des avis fondés sur des analyses basées sur des évidences produites à partir de démarches et méthodes scientifiques éprouvées.

Par ailleurs, cette approche permettra d'améliorer considérablement la communication des OSC à travers la diversification des intervenants et de renforcer la qualité des interventions.

PRÉFACE

M. Ibrahima YADE

Président du Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
CONGAD



Dans un contexte international, national et local marqué par un ensemble de crises au niveau sanitaire, économique et climatique, l'action des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de la Société Civile en général, est plus que jamais cruciale pour venir en appont aux efforts de l'État. La société civile est reconnue comme une principale actrice pour relever les défis sous-jacents à toutes ces crises.

Les organisations de la société civile sont ainsi devenues des partenaires importants dans la formulation et la mise en œuvre de la stratégie de coopération de l'Union Européenne avec le Sénégal, à travers la mise en application de la feuille de route élaborée d'un commun accord.

Dans ce cadre, certaines organisations faitières sénégalaises, se sont engagées dans le processus de renforcement des synergies et du dialogue, d'une part au sein de la société civile et, d'autre part, avec les autres familles d'acteurs, pour une action collective plus efficace et, une influence positive sur les politiques de développement.

La Délégation de l'Union Européenne au Sénégal a soutenu cette dynamique, ce qui a permis de développer le Projet d'Appui à la Société civile (PASC), projet porté et mis en œuvre par les différentes plateformes nationales que sont : la Plateforme des Acteurs Non Etatiques (PFANE), le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD), l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO), le Réseau des Think Tank, le Réseau Citoyen pour la Transparence Budgétaire (RCTB), la Coalition Nationales des OSC pour le Suivi Budgétaire (CONASUB), le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), la Coalition Publiez Ce Que Vous Payer (CPCQVP), le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal (CNJS) et le Consortium Jeunesse du Sénégal (CJS).

Le Rapport annuel citoyen sur la contribution de la Société Civile dans les politiques publiques (RASCIPP) qui entre dans le cadre du PASC, est une initiative originale pour mettre en lumière les réalisations des OSC, favoriser une meilleure prise en compte de leurs apports dans la mise en œuvre des politiques publiques mais également, servir de support de plaidoyer pour renforcer le cadre d'intervention et d'exercice des missions des OSC au Sénégal.

Il s'agit d'un condensé d'informations sur le nombre d'OSC actives au Sénégal, leurs secteurs d'intervention, leurs investissements et leurs contributions à la création d'emplois et de richesses à travers les projets mis en œuvre en partenariat avec les organisations de base, les collectivités territoriales et les démembrements de l'État. Sa diffusion et son partage avec le grand public permettra de renforcer les alliances avec les agences gouvernementales et les partenaires techniques et financiers.

Les membres de la société civile pourront aussi tirer de ce rapport des éléments de communication et de construction d'argumentaires pour sous-tendre le dialogue, en particulier, avec le gouvernement et ses démembrements ainsi que les partenaires techniques et financiers, à tous les niveaux.

RÉSUMÉ

Le Rapport annuel de la Société civile sur les politiques publiques (RASCIPP) est là. Il constitue une initiative qui va corriger un manque notable dans l'écosystème de l'intervention des OSC au Sénégal. Il présente de manière inédite des données globales sur l'impact des OSC en termes d'investissements et de création d'emplois.

Le Rapport annuel de la Société Civile sur la contribution aux politiques publiques (RASCIPP) se veut un document de référence qui s'améliore chaque année et permet d'avoir une boussole stratégique et favorise une dynamique de collaboration plus affirmée entre OSC d'abord et avec l'État et les citoyens.

Au-delà, du caractère hétérogène et disparate de l'action des OSC, ces dernières ne sont pas bien prises en compte s'agissant des dynamiques de développement économique et sociale. Les OSC créent des emplois, forment des acteurs multiformes, renforcent leurs capacités, aident des populations et couches vulnérables et participent à l'éducation et à la santé. Il faut également souligner, qu'au Sénégal, elles sont très engagées sur l'accès aux services sociaux de base.

Des réalisations par milliers touchant des domaines essentiels du bien-être des populations sénégalaises, et même africaines puisque certaines ONG interviennent à partir de Dakar mais rayonnent sur toute l'Afrique de l'Ouest avec leurs bureaux régionaux.

Dans un contexte de difficultés économiques post pandémiques et de guerre russo-iranienne qui pousse l'État à mettre le curseur plus que jamais sur la souveraineté alimentaire et sur les questions sociales (Budget 2023 et 2024) pour ne pas exposer les populations aux conséquences désastreuses de la faim et de la précarité, les OSC sont également appelées à se mobiliser pour apporter une contribution essentielle. Dans ce contexte de redéfinition des politiques autour du PAP3, il est important pour les OSC de travailler, en combinant les approches quantitatives et qualitatives à identifier et mesurer leurs investissements, à communiquer leurs résultats à l'État et aux citoyens et à changer la perception des OSC et la compréhension de leur rôle ainsi que leurs contributions au Sénégal .

L'objectif général du RASCIPP est de réaliser une étude de la contribution des OSC dans les progrès économiques et sociaux au Sénégal. En réalité, la mesure de l'impact des actions et interventions des OSC est difficile à établir en raison de la disparité et du caractère informel de certaines interventions.

Ainsi, il s'agit spécifiquement pour les OSC de :

- **Identifier et caractériser les champs d'intervention couverts**, leur ancrage dans les cadres locaux et nationaux de développement ;
- **Disposer d'une estimation du volume et de la localisation des investissements** des OSC selon les enjeux majeurs ainsi que la nature de leurs interventions et de leur positionnement ;
- **Faire des recommandations** dans le sens de contribuer à l'amélioration de l'image des OSC au Sénégal, à travers une meilleure connaissance de leur rôle et de l'impact de leurs actions ;
- **Analyser les contraintes** dans le fonctionnement et le financement des OSC ;
- **Appuyer les négociations collectives** avec les autorités étatiques et les partenaires bilatéraux et multilatéraux à travers un dialogue structuré.

Les OSC présentent une forte dépendance aux financements étrangers. En effet, cette situation a au moins deux conséquences, d'une part un risque de décalage des actions des OSC par rapport aux priorités gouvernementales et d'autre part une forme d'ingérence des bailleurs internationaux par rapport à notre tissu social. La réflexion doit être poussée pour des mécanismes de financement des ONG par l'État, le secteur privé et les philanthropes nationaux dans une démarche endogène et de souveraineté.

Sur la base d'un **échantillon de 132 OSC** tirés des plans d'investissement sur la période **2021-2022**, **l'investissement global de ces OSC est de 308 113 313 206 FCFA et le nombre d'emplois créés est de 5 698.**

Donc l'investissement annuel moyen par ONG est de :

$(308\ 113\ 313\ 206/2) / 132 = 1\ 167\ 095\ 883\ \text{FCFA}$

Et le nombre d'emplois potentiels créés en moyenne par ONG est de :

$(5\ 698/2) / 132 = 22\ \text{emplois potentiels créés par ONG.}$

Partant de ces résultats, l'estimation des investissements et des emplois potentiels créés pour les 659 OSC se fait comme suit :

- **Estimation de l'investissement global**
 $1\ 167\ 095\ 883\ \text{FCFA} * 659 = 769\ 116\ 187\ 132\ \text{FCFA}$
- **Estimation de nombre d'emplois potentiels créés**
 22 emplois potentiels créés par OSC * 659 =
14 223 emplois potentiels créés.

Le RASCIPP démontre également qu'il existe une corrélation significative des actions des OSC avec les objectifs essentiels du PSE. Raison pour laquelle, nous invitons l'État central et les OSC à renforcer le cadre permanent de concertation pour maintenir le cap d'une collaboration bénéfique pour les populations.

Nous recommandons au terme de cette étude que :

1. **Les institutions publiques centralisées et décentralisées accordent une importance accrue aux OSC** sur toutes les dimensions de leurs politiques économiques et sociales. Sans une véritable évolution dans ce sens, il est difficile de calibrer ou de paramétrer l'intervention publique avec toutes les données crédibles pour obtenir les résultats escomptés.
2. **L'État central**, dans le cadre du partenariat avec les OSC, **doit créer des outils de gestion** ou établir un tableau de bord indiquant les résultats des différentes actions réalisées par ces dernières. L'objectif est d'établir des statistiques claires et fiables pouvant permettre un raffinement des décisions prises dans le domaine.
3. **Les OSC doivent éviter la rétention d'informations et renforcer leur transparence** en participant aux enquêtes et cartographies sur leurs actions.
4. **L'État engage ou renforce l'identification et la mesure des contributions des OSC** pour rationaliser leurs interventions et améliorer le partenariat avec elles.
5. **L'État et son administration respectent les délais** trop longs dans la pratique d'octroi des agréments d'ONG et de validation des programmes d'investissements
6. **L'État mette en place un dispositif juridique** organisant le silence de l'administration
7. **L'État au plus haut niveau organise le dialogue structuré et global** avec les faitières d'ONG (CAPFONG) conformément au décret 2022/1676
8. **L'État**, de concert avec toutes les parties prenantes, **définisse les mécanismes d'un financement public des OSC** pour les rendre moins fragiles et moins dépendantes des financements extérieurs porteurs de risque sur nos choix souverains en matière de thématique abordée.

Ces recommandations doivent faire l'objet d'une mise en œuvre collaborative dans un esprit de partenariat renforcé. **L'État central, en toute intelligence avec les collectivités territoriales, doit ainsi réinventer l'intervention publique, en migrant d'une administration de commandement à une administration de développement.**



SOMMAIRE

1 MANDAT ET CONTEXTE

- 1.1. Contexte p.12
- 1.2. Objectif de l'étude p.14
- 1.3. Méthodologie p.15
- 1.4. Méthodes d'enquêtes p.15
- 1.5. Activités menées p.15



2 LES ONG DANS LA LITTÉRATURE

p.16

3 CARTOGRAPHIE ET IMPACTS DES OSC

- 3.1. Cartographie des ONG p.19
 - 3.1.1. La géographie des ONG au Sénégal
 - 3.1.2. Les principaux secteurs d'activité des ONG
 - 3.1.3. Catégorisation des ONG selon le volume des investissements
 - 3.1.4. Création d'emploi
- 3.2. Les impacts et apports des ONG p.26
 - 3.2.1. Les réalisations physiques
 - 3.2.2. La participation des OSC et think tanks à l'élaboration des politiques publiques
- 3.3. Contraintes de financement et de fonctionnement p.28
 - 3.3.1. Des capacités différenciées pour les différents types d'OSC
 - 3.3.2. Le problème d'accès à l'information
- 3.4. Le problème de l'environnement international p.35
 - 3.4.1. Recadrage des modalités d'accès au financement
 - 3.4.2. Un positionnement accentué des ONG internationales
 - 3.4.3. Une réduction des durées et montants d'exécution des projets
 - 3.4.4. Les ONG et leur contribution au PSE
 - 3.4.5. Les restrictions de l'espace civique : un nouveau décret qui accentue les contraintes et la surveillance
 - 3.4.6. Les impacts globaux



4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

p.43

5 GLOSSAIRE p.45

6 BIBLIOGRAPHIE p.46

7 ANNEXES p.47

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Nombre d'ONG intervenant dans chaque région	p.20
Figure 2 : Origine des investissements	p.21
Figure 3 : Domaine d'intervention des ONG	p.23
Figure 4 : Évolution des investissements des ONG	p.24
Figure 5 : Répartition des investissements par origine en milliards de FCFA	p.24
Figure 6 : Volume d'investissement par domaine d'intervention en milliards de FCFA	p.25
Figure 7 : Répartition des emplois par origine	p.25
Figure 8 : Nombre d'emplois créés par domaine d'intervention	p.26
Figure 9 : Typologie des OSC d'envergure locale	p.30
Figure 10 : Typologie des OSC d'envergure nationale	p.31
Figure 11 : Typologie des OSC d'envergure régionale	p.31
Figure 12 : Nombre d'ONG intervenant dans les axes du PSE	p.39
Figure 13 : Part des investissements dans les axes du PSE	p.39
Figure 14 : Part des emplois créés dans les axes du PSE	p.39
Figure 15 : Évolution des investissements sur la période 2016 à 2022 en milliards de FCFA	p.40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Classification des OSC	p.29
Tableau 2 : Avantages comparatifs par types d'OSC	p.31
Tableau 3 : Part sur le budget du projet pour l'OSC locale	p.35
Tableau 4 : Faiblesses relevées par les OSC dans l'accès au financement	p.37
Tableau 5 : Nombre de projets financés ces 5 dernières années selon le type d'OSC	p.37

1 MANDAT ET CONTEXTE



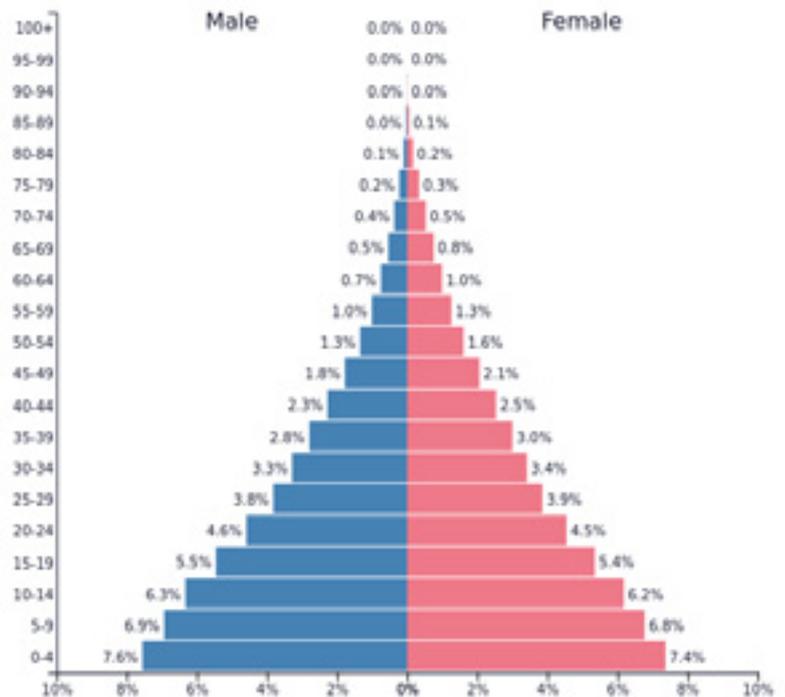
1.1. Contexte

Le Sénégal, d'une population estimée en 2023 à 18 275 743 millions d'habitants (ANSD) avec un **âge moyen de 19 ans**, offre globalement un environnement politique stable, une position géographique favorable, des institutions relativement solides, la stabilité monétaire et des réserves importantes de pétrole et de gaz naturel au large des côtes sénégalaises.

Entretien des liens étroits avec l'Europe, l'Amérique du Nord, la Chine et divers nouveaux partenaires mondiaux, le Sénégal fait figure de bon exemple dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des zones sous régionales de libre circulation de personnes, de biens et services.

Entre 2014 et 2019, le Sénégal a enregistré une croissance économique parmi les plus fortes d'Afrique, toujours supérieure à 6% par an. Cette situation reflète un début de la transformation structurelle de l'économie, soutenue par des réformes visant à améliorer le climat des investissements, la gouvernance sectorielle et les investissements publics dans les infrastructures, l'énergie et l'agriculture.

Cependant, **la pandémie a porté un coup d'arrêt à l'économie nationale.** La propagation du virus ne menace pas seulement des vies humaines, elle a perturbé également les activités économiques, en **affectant des secteurs porteurs tels que le tourisme, la restauration, la pêche, le commerce, l'éducation et les transports.** Cette situation s'est traduite par un **ralentissement de la croissance** qui se situait à **1,5%** en 2020, comparée à la période susmentionnée 2014-2019. Afin de lutter contre les impacts économiques de la pandémie, le Sénégal avait réagi en mettant en place un « **Programme de Résilience Économique et Sociale** » (PRES), pour ainsi protéger les vies et les moyens de subsistance. Cependant, l'insuffisance des ressources budgétaires et des filets de sécurité sociales, la vulnérabilité du système de santé et le poids du secteur informel restent autant de contraintes dans la mise en œuvre des politiques sociales.



L'ampleur de la pandémie a nécessité un réajustement des interventions publiques et la redéfinition des contours d'un plan d'investissements prioritaires. C'est dans ce contexte que le Sénégal procède à la mise en place d'un PAP2A du PSE pour la période 2021-2023 en adaptant et complétant la programmation quinquennale antérieure, en vue de relancer les activités économiques et de se mettre sur la trajectoire de l'émergence et d'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

En 2023, le taux de croissance de l'économie est projeté à 10,1% avec des perspectives d'exploitation des hydrocarbures et du dynamisme du secteur tertiaire. Néanmoins, de nombreuses incertitudes pèsent sur l'économie sénégalaise en 2023, notamment d'une part, les perspectives économiques mondiales défavorables, la crise climatique et d'autre part, les conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine à travers la forte inflation constatée des prix des matières premières sur les marchés mondiaux.

Ainsi, l'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes pourrait permettre de répondre aux défis de développement du pays et à jeter les bases d'une expansion économique significative.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les efforts inlassables des Organisations de la société civile (OSC) qui, elles également, ont été impactées par la pandémie du COVID et ses effets économiques, financiers et sociaux. Mais ces actions comme celles qu'elles mènent en permanence et sur tout le territoire national ne sont que très peu documentées dans leur globalité alors qu'elles constituent une contribution essentielle pour les équilibres économiques, sociaux et politiques du Sénégal.



La naissance d'une société civile au Sénégal remonte à l'époque coloniale avec des protestations politiques et des approches humanitaires et religieuses. Généralement orientées vers des missions spécifiques correspondant aux besoins des populations face à leurs problèmes socio-économiques et citoyens, les premières organisations ont contribué à aider les populations les plus démunies dans plusieurs régions du Sénégal. À partir des années 1970-80, se sont opérées une multiplication et une diversification des organisations de la société civile du Sénégal pour répondre aux conséquences de la sécheresse, des crises économiques et des ajustements structurels imposés par les institutions financières internationales. **De 1975 à nos jours les OSC ont mobilisé des milliers de milliards de francs CFA pour l'exécution de projets et programmes de financement dans tous les secteurs d'activités et sur l'étendue du territoire.** Elles jouent, par ailleurs, un rôle de contre-pouvoir qui a contribué largement à la construction d'un Etat de droit et la démocratie dans le pays.

Les dynamiques d'intervention des OSC (notamment les ONG et les associations) se sont accentuées à l'échelle des quartiers, des villages, des communes, des territoires, avec des organisations nationales et internationales d'une grande diversité. Des centaines d'ONG² et des milliers d'associations mobilisent ainsi chaque année des ressources humaines, techniques et financières pour venir en aide aux populations partout dans le pays. Employeurs, conducteurs de progrès, supports techniques et opérationnels des autorités décentralisées et déconcentrées, les OSC représentent des acteurs incontournables dans le monde du développement. Leurs actions viennent compléter, enrichir et approfondir les politiques publiques par des réalisations concrètes en termes d'infrastructures, de services, de réflexions, de formation, de renforcement de capacités pour une citoyenneté affirmée et informée. Mais depuis de longues années, il est très difficile de mesurer les résultats et les impacts des actions des OSC malgré leur visibilité indéniable.

Bien plus, des rumeurs concernant la participation d'ONG à des financements illicites, de la corruption et des agendas cachés contraires aux normes sociales ont été largement relatés dans les médias et discutés dans des forums publics, avec une certaine confusion dans les faits. Des informations de base sur le nombre d'ONG actives au Sénégal, leurs secteurs d'intervention, le nombre d'emplois créés par leurs projets et leurs investissements ne sont pas facilement accessibles aux agences gouvernementales ni au grand public.

S'il y a eu des tentatives d'études diagnostics ou rétrospectives, de cartographies, d'évaluations individuelles ou collectives, elles restent superficielles et disparates. L'esprit et le dispositif institutionnel de partenariat avec la DPONG n'ont pas réussi à prendre en charge la nécessité pour l'Etat de mettre sur les comptes publics les investissements des ONG, d'analyser la concordance des interventions avec les priorités gouvernementales ou d'avoir une démarche prospective et stratégique globale à travers un dialogue documenté. D'après l'une des rares études réalisées par la DMC en 2015, les **fonds reçus par les 81 ONG** interrogées, sur la période **2011-2013**, étaient estimés au total à **155 045 201 446 FCFA**, soit en moyenne **51 681 733 815 FCFA par an**. La part la plus importante des fonds reçus par ces ONG durant la période sous-revue, provenait de **sources extérieures : 93% contre 7% de sources nationales. Une estimation des budgets investis dans des projets de développement au Sénégal par seulement 16 ONG Internationales**

atteignaient 123,7 millions de Dollars US en 2011 soit un montant équivalant à 20,98% des 589,7 millions de Dollars US d'aide publique au développement déboursée la même année au bénéfice du Sénégal selon l'OCDE.

Dans un contexte de difficultés économiques post pandémiques et de guerre russo-iranienne qui pousse l'Etat à mettre le curseur plus que jamais sur la souveraineté alimentaire et sur les questions sociales (Budget 2023 et 2024) pour ne pas exposer les populations aux conséquences désastreuses de la faim et de la précarité, **les OSC sont également appelées à se mobiliser pour apporter une contribution essentielle**. Dans ce contexte de redéfinition des politiques autour du PAP3, il est important pour les OSC de travailler, en combinant les approches quantitatives et qualitatives à identifier et mesurer leurs investissements, à communiquer leurs résultats à l'Etat et aux citoyens et à changer la perception des OSC et la compréhension de leur rôle ainsi que leurs contributions au Sénégal³.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude qui vise à mettre en relief les véritables enjeux, les modalités et les outils d'intervention des ONG au Sénégal.

1.2. Objectif de l'étude

L'objectif général du RASCIPP est de réaliser une étude de la contribution des OSC dans les progrès économiques et sociaux au Sénégal. En réalité, la mesure de l'impact des actions et interventions des OSC est difficile à établir en raison de la disparité et du caractère informel de certaines interventions. Ainsi, il s'agit spécifiquement pour les OSC de :

- **Identifier et caractériser les champs d'intervention couverts**, leur ancrage dans les cadres locaux et nationaux de développement ;
- **Disposer d'une estimation du volume et de la localisation des investissements des OSC** selon les enjeux majeurs ainsi que la nature de leurs interventions et de leur positionnement ;
- **Faire des recommandations** dans le sens de contribuer à l'amélioration de l'image des OSC au Sénégal, à travers une meilleure connaissance de leur rôle et de l'impact de leurs actions ;
- **Analyser les contraintes** dans le fonctionnement et le financement des OSC ;
- **Appuyer les négociations collectives** avec les autorités étatiques et les partenaires bilatéraux et multilatéraux à travers un dialogue structuré.

² 659 ONG enregistrés au niveau du ministère de l'intérieur à travers la Direction générale de l'Administration Territoriale (DGAT) en 2023

³ USAID - CSO Sustainability Index Senegal EN-FR

L'atteinte des objectifs de la présente étude est suspendue à une hypothèse centrale, selon laquelle le gouvernement continue de promouvoir et de préserver les libertés fondamentales ainsi que de reconnaître les OSC comme des partenaires utiles et crédibles pour le développement du Sénégal.

1.3. Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude, qui porte sur la contribution des OSC dans les progrès économiques et sociaux, est basée sur deux étapes primordiales. La première étape repose sur une recherche documentaire sur le plan littéraire et empirique. C'est l'occasion de faire la revue de la littérature sur la contribution des OSC et leurs impacts sur l'évolution globale des sociétés dans lesquelles elles opèrent ainsi qu'au Sénégal. La seconde étape est basée sur le recueil et l'exploitation des programmes d'investissement des ONG référencées au Ministère de l'intérieur complétés par un questionnaire envoyé aux OSC pour établir une base de données permettant une bonne analyse de leurs actions et interventions. La combinaison des deux composantes de la méthodologie devait permettre d'obtenir des éléments probants sur la contribution des OSC dans les progrès économiques et sociaux au Sénégal.

1.4. Méthodes d'enquêtes

Comme nous l'avons souligné, l'étude de la contribution des OSC dans les progrès économiques et sociaux au Sénégal a été basée sur des méthodes mixtes de collecte et d'analyse des données auprès des acteurs clés dans le processus de mise en œuvre. Des données qualitatives et quantitatives ont été ainsi collectées à travers des entretiens et enquêtes menées auprès de différents acteurs dans l'ensemble des régions d'intervention.

1.2. Activités menées

L'approche méthodologique que nous avons envisagée consiste à réaliser des entretiens avec les autorités étatiques, les fédérations d'OSC et de certaines personnes ressources importantes. Les entretiens approfondis et ouverts avec les principaux acteurs identifiés lors de la phase de cadrage nous ont permis d'obtenir des informations importantes sur l'expérience, la perception et les opinions sur la contribution des OSC dans les progrès économiques et sociaux au Sénégal.



2 LES ONG DANS LA LITTÉRATURE



S-P Robbins (1995), définit une ONG comme une **unité économique de coordination** ayant des frontières identifiables et fonctionnant de façon relativement continue, en vue d'atteindre un objectif ou un ensemble d'objectifs partagés par les membres participants.

Pour **A. ETZIONI (2011)**, une ONG est aussi une **association apolitique sans but lucratif**, qui a pour mission d'œuvrer avec la population pour réaliser le bien-être de celle-ci.

SANE P. (2008) montre qu'une ONG (Organisation Non Gouvernementale) est une **collectivité humaine caritative**, indépendante et donc autonome qui a pour but d'apporter du bien aux hommes, par la solidarité et sans héroïsme.



Pour Le professeur **KIMPIANGA MAHANIAH (1998)**, une organisation non gouvernementale est une **organisation volontaire de développement (OVD)**, une association sans but lucratif avec une structuration à terme confirmée par un acte juridique et de fait dont l'objectif est de se mettre au service de la collectivité comme interface sociale dans le but de lui assurer un appui financier, matériel, technique et moral visant son épanouissement.

Comparativement aux agences gouvernementales et aux organisations internationales, **les ONG sont admirées pour leur efficacité et pour le fait qu'elles soient moins astreintes à soutenir des éléphants blancs (G. Peroulaz, 2004)**. Elles bénéficient d'une grande notoriété auprès du public. A partir des années 1970, elles sont parvenues à redonner une lueur d'espoir, face aux drames humains lors de catastrophes naturelles, de conflits et face aux inégalités flagrantes (G. Peroulaz, 2004). Pour les ONG, l'adhésion des populations, la définition de leur propre projet communautaire, leur participation aux différentes étapes de réalisation du projet, la satisfaction de leurs besoins constituent les principes fondamentaux de toute pratique

développementale. **Le but ultime des ONG est de favoriser auprès des populations défavorisées, les conditions d'accès à un processus de développement**, et d'auto développement. Face à la lenteur de processus bureaucratiques des gouvernements et des lois accablantes du marché qui laissent de côté la population sans pouvoir d'achat, elles ont représenté **une sorte de troisième voie (G. Peroulaz, 2004)**.

Les réseaux de plaidoyer entre ONG peuvent également être importants, différentes organisations travaillant ensemble pour combler les lacunes des réponses gouvernementales à la traite des personnes **(Noyori-Corbett et Moxley, 2018)**. **Rousseau (2018)** soutient que, dans certains domaines, les ONG peuvent être plus efficaces et

avoir un impact plus positif que les organismes publics. Par exemple, étant donné que les ONG sont moins axées sur les efforts de la justice pénale, elles sont mieux placées pour « **fournir des interventions à la base qui autonomisent les survivants et facilitent leur réinsertion à long terme** ». La société civile peut mettre à profit ses interactions étroites avec les personnes et les communautés touchées par la traite des êtres humains pour mettre au point des modèles de réinsertion novateurs qui placent l'autonomisation des victimes au cœur du système de suivi.

Par ailleurs, la littérature sur les ONG en Afrique et au Sénégal est relativement dense. Elles ont fait l'objet d'articles et d'ouvrages traitant de leurs logiques d'intervention et de leur rôle dans le monde du développement **(Giorgio Blundo, 1995, Les courtiers du développement, Cahiers d'études africaines)**. Elles sont à travers leurs propres publications des critiques des modèles et des contributeurs essentiels à la qualité des politiques publiques.

3 CARTOGRAPHIE ET IMPACTS DES OSC



Les OSC ont une grande importance au Sénégal et travaillent dans des domaines très divers :

Amélioration de la qualité de vie : Les OSC travaillent sur des projets visant à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables, telles que les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Elles soutiennent également les initiatives locales visant à promouvoir le bien-être économique et à créer des emplois pour les personnes les plus défavorisées.

Sensibilisation et défense des droits : Les OSC jouent un rôle important dans la sensibilisation et la mobilisation des populations sur des sujets importants tels que les droits de l'homme, la démocratie et les élections, la justice sociale, l'environnement, etc. Elles peuvent également travailler en tant qu'avocats pour les populations vulnérables et faire pression sur les gouvernements pour que leurs politiques et pratiques répondent aux besoins de la population.

Soutien en cas de crise : Les OSC sont souvent les premières à intervenir en cas de crise humanitaire, telles que des conflits, des inondations, des sécheresses, des épidémies, etc. Elles fournissent une aide alimentaire, des abris, des soins de santé et d'autres formes d'assistance aux personnes les plus touchées.

Partenariat avec les gouvernements locaux : Les ONG travaillent en étroite collaboration avec les autorités territoriales pour renforcer les capacités et les institutions publiques, et pour soutenir la mise en œuvre de politiques et de programmes qui répondent aux besoins de la population.

D'autres actions visant le bien-être et l'équité entre les citoyens pour une meilleure gouvernance sont à considérer :

1. **Fournir l'accès aux informations et aux opinions** des populations locales susceptibles d'améliorer la conception du projet ;
2. **Renforcer les capacités et donner un savoir-faire** adéquat pour la solution des problèmes techniques et sociaux ;
3. **Permettre aux populations les plus pauvres, des régions les plus reculées, voire victimes de l'exclusion, de réclamer et de négocier l'accès aux ressources publiques ;**
4. **Permettre aux populations de contribuer à l'économie avec des pouvoirs accrus** en tant que producteurs et consommateurs ;
5. **Promouvoir le développement du secteur privé et de l'économie sociale et solidaire,**

au niveau local (par exemple, par la fourniture de services de microfinance et l'aide aux micro-entrepreneurs et aux travailleurs du secteur informel) ;

6. **Susciter et faire preuve d'innovations** susceptibles d'être suivies par d'autres ;
7. **Fournir des services aux communautés** ou aux catégories sociales spécifiques que les organisations régulières de service public ne peuvent atteindre à faible coût ;
8. **Responsabiliser les femmes et les hommes** et les amener à exprimer leurs vues, priorités, et stratégies pour vaincre la marginalisation et la pauvreté.

En conclusion, les ONG sont des acteurs clés du développement au Sénégal et jouent un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie de la population, la sensibilisation sur les questions importantes et la réponse aux crises humanitaires.

3.1. Cartographie des ONG

3.1.1. La géographie des ONG au Sénégal

Les ONG sont présentes dans de nombreuses régions du Sénégal, où elles travaillent pour soutenir le développement économique et social. Les activités des ONG peuvent varier en fonction des besoins locaux et des priorités de chaque région. Les résultats présentés ci-dessous sont issus de l'exploitation de la base de données de la Direction du Partenariat et des ONG (DPONG) du Ministère de l'intérieur et des programmes d'investissement des ONG approuvés et mis en œuvre.

Sur un échantillon de 132 ONG dont nous avons pu accéder aux programmes d'investissement, **113 évoluent dans ou à partir de la région de Dakar.** Étant la capitale, les ONG y mènent des initiatives pour soutenir les réformes économiques et politiques, la protection des droits de l'homme et la promotion de la participation citoyenne. **Les ONG internationales installées majoritairement à Dakar viennent d'Afrique, d'Europe, d'Amérique du nord et d'Asie et ont choisi le Sénégal pour y être des investisseurs sociaux en y installant des sièges nationaux, et des HUB régionaux et internationaux du fait de la stabilité du pays,** des garanties de sécurité qui ont toujours été offertes, de son ouverture légendaire, de son engagement jamais démenti pour le progrès social, économique, politique des populations sénégalaises et africaines.

Thiès représente la deuxième région d'intervention des ONG dans l'échantillonnage.

La région de Thiès est une ville et une région proche de Dakar et formant avec Mbour et la capitale le triangle moteur du développement du Sénégal tout en ayant un arrière-pays rural qui offre un espace de déploiement des ONG. Il constitue un centre industriel important et est également connue pour ses activités minières. Les ONG y mettent en place des initiatives pour améliorer les conditions de vie des populations locales, soutenir l'entrepreneuriat et encourager les activités économiques durables.

La troisième région, celle de Saint-Louis, est un centre touristique important et est également connue pour ses opportunités et son dynamisme agricoles.

Des initiatives y sont mises en place par les ONG principalement pour soutenir la promotion de l'entrepreneuriat agricole, la protection de

l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles, etc.

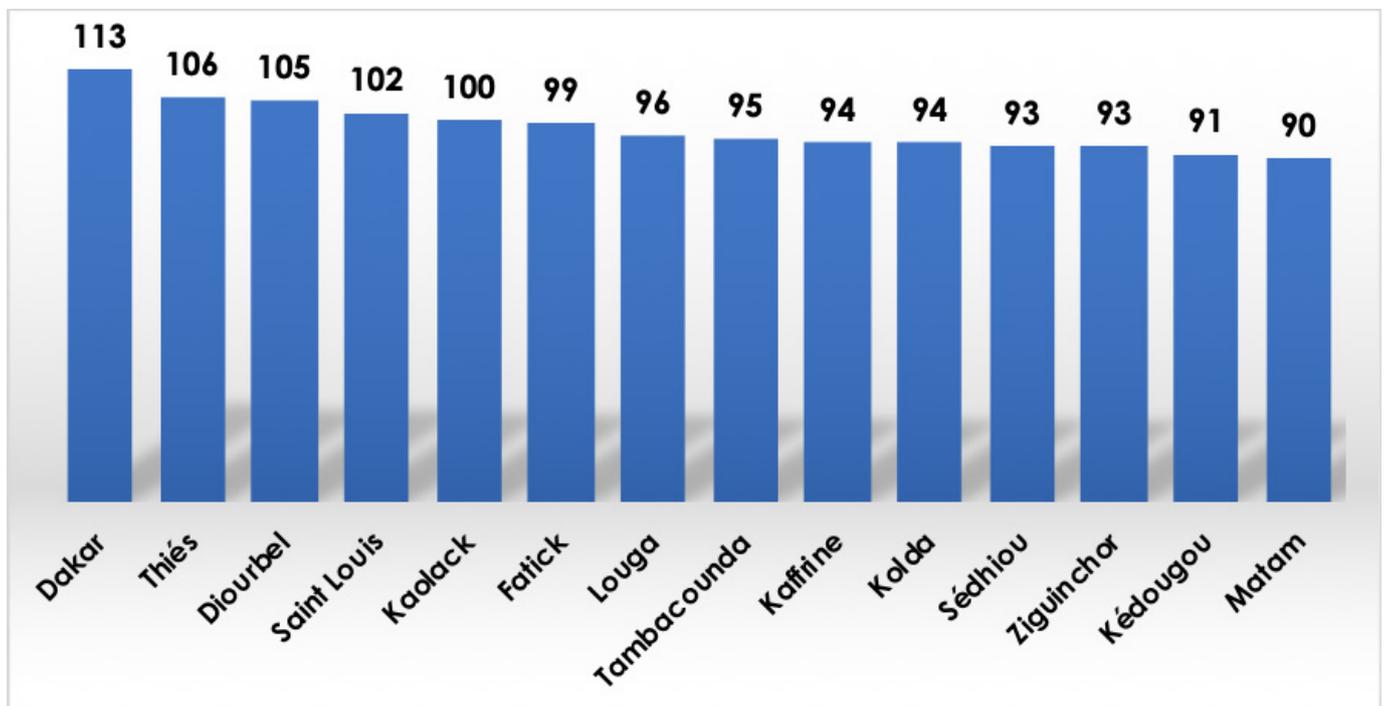
La région de Ziguinchor est une région côtière qui est importante pour son commerce et ses activités de pêche.

Les ONG établies dans ces régions mettent en place des projets visant à consolider le processus de paix, améliorer les conditions de vie des populations locales, soutenir les activités économiques durables et protéger l'environnement.

En somme, les ONG jouent un rôle important dans le développement

des régions du Sénégal en travaillant en étroite collaboration avec les structures et services déconcentrés, les gouvernements locaux, les entreprises privées et d'autres acteurs du développement pour soutenir la transformation économique et sociale.

Figure 1 : Nombre d'ONG intervenant dans chaque région

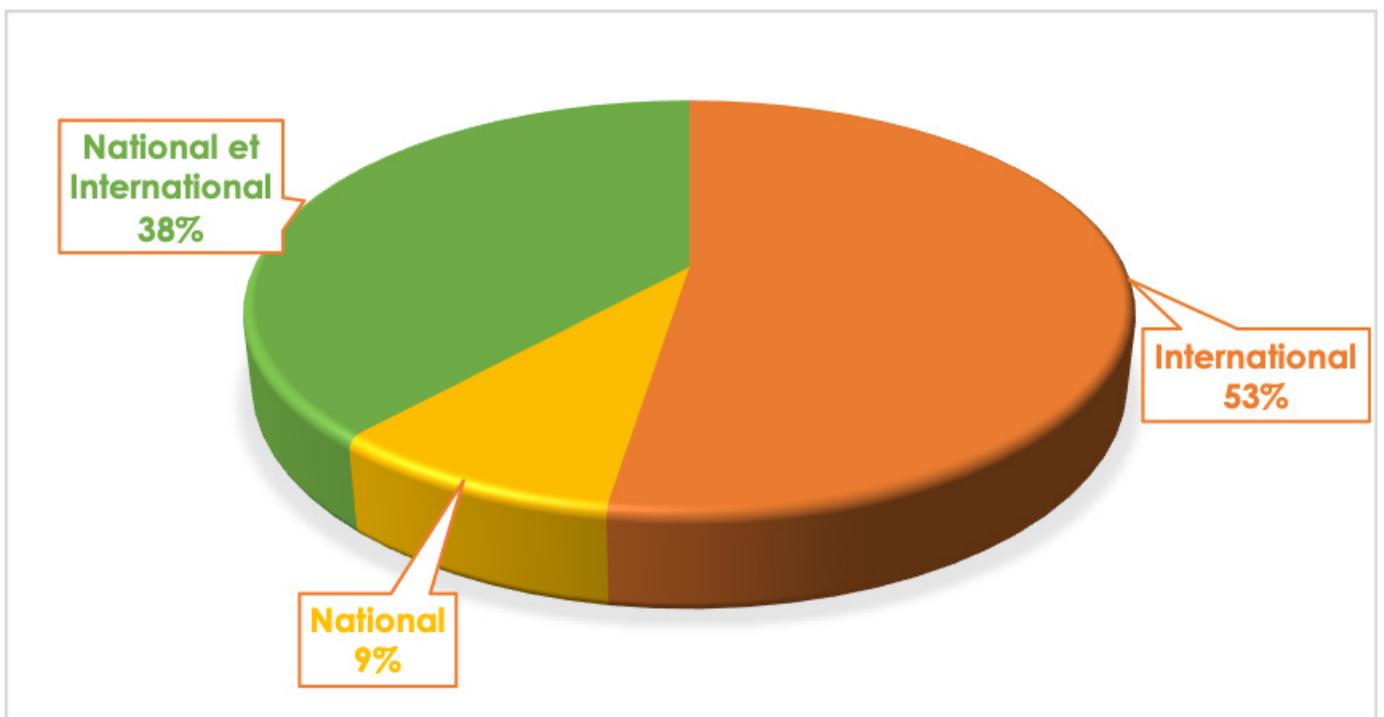


Source : Données d'enquête

Les investissements des ONG au Sénégal proviennent de sources diverses, telles que les gouvernements étrangers, les organisations internationales, les fondations philanthropiques et les **dons des particuliers** qui représentent **plus de 50%** de notre échantillon. Les ONG peuvent également obtenir des financements à travers des partenariats avec les entreprises privées, les universités et les autres acteurs du secteur du développement.

L'objectif principal des investissements des ONG au Sénégal est de soutenir le développement économique et social du pays. Les ONG peuvent utiliser ces fonds pour mener des projets dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'environnement, les droits de l'homme, la promotion des femmes, etc. Les investissements des ONG peuvent aider à améliorer les conditions de vie des populations locales, à renforcer les capacités locales et à soutenir les initiatives de développement durable.

Figure 2 : Origine des investissements



Source : Données d'enquête

3.1.2. Les principaux secteurs d'activité des ONG

Parmi les domaines d'intervention, **la gouvernance et la protection des droits de l'homme représentent les secteurs où les ONG de l'échantillon interviennent le plus (48% de l'échantillon)**. En effet, les ONG agissent dans le domaine de la gouvernance et des droits de l'homme au Sénégal. Elles travaillent souvent en étroite collaboration avec les gouvernements locaux, les organisations internationales et les mouvements sociaux pour renforcer les capacités des populations sur les questions de gouvernance et de protection des droits de l'homme.

Les ONG de ce domaine mènent également des campagnes de sensibilisation sur les questions de corruption, de transparence et de responsabilité publique. Elles fournissent une assistance technique pour renforcer les capacités des gouvernements locaux en matière de gouvernance.

Dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, elles sont souvent impliquées dans des programmes visant à renforcer les capacités des agriculteurs, à améliorer les pratiques agricoles et à renforcer les systèmes de sécurité alimentaire.

Les ONG aident à accroître l'accès des agriculteurs aux semences, aux engrais, aux moyens de production, aux services financiers et aux marchés. Elles travaillent souvent en étroite collaboration avec les gouvernements locaux, les entreprises et d'autres partenaires pour renforcer la sécurité alimentaire et lutter contre la faim.

De plus, certaines ONG se concentrent sur la promotion de l'agriculture durable et écologique, en encourageant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et en travaillant à la protection des terres agricoles et à la préservation des ressources naturelles.

Enfin, les ONG jouent également un rôle important dans la sensibilisation et la mobilisation de la communauté pour soutenir les initiatives en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, les ONG jouent un rôle important dans l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la qualité du secteur. En effet, elles travaillent avec les gouvernements et les autres acteurs locaux pour fournir des services éducatifs et de formation

professionnelle aux populations qui n'ont pas accès à ces services de base.

Les ONG construisent par exemple des écoles, fournissent des manuels scolaires et des matériels didactiques, et forment des enseignants pour améliorer la qualité de l'enseignement. Elles offrent également des programmes de formation professionnelle pour aider les jeunes à développer leur employabilité et les adultes à acquérir des compétences utiles pour leur carrière.

En plus de fournir des services d'éducation et de formation, **les ONG travaillent également pour promouvoir l'équité et l'inclusion dans l'éducation et la formation**. Elles contribuent ainsi à réduire les inégalités entre les filles et les garçons, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les groupes vulnérables.

Il est important de noter que les ONG travaillant dans l'éducation et la formation professionnelle font face à de nombreux défis, tels que le manque de ressources financières, la corruption, la bureaucratie.

Dans le domaine de la santé, les ONG jouent un rôle crucial dans les zones où l'accès à des soins de santé de qualité est limité. Elles fournissent des services de santé primaires, tels que des consultations médicales, des vaccins et des soins prénataux, ainsi que des services de santé spécialisés, tels que des interventions chirurgicales et des soins palliatifs.

En plus de fournir des services de santé directement aux populations, les ONG travaillent également avec les gouvernements et les autres acteurs locaux pour améliorer les systèmes de santé dans leur ensemble. Par exemple, elles peuvent construire des hôpitaux, des centres de santé et des cliniques, former des travailleurs de la santé, et développer des programmes de sensibilisation à la santé pour les communautés.

Les ONG jouent également un rôle important dans la lutte contre les maladies épidémiques et les pandémies, en fournissant des soins de santé, en sensibilisant les populations aux maladies et en travaillant avec les gouvernements et les agences de santé publique pour mettre en œuvre des programmes de prévention et de contrôle.

En matière de lutte contre le VIH/Sida, les ONG jouent un rôle important en fournissant des services de prévention, de traitement et de soins aux personnes vivant avec le VIH. Elles offrent des tests de dépistage du VIH, des traitements antirétroviraux, des soins de santé primaires et des services de counseling pour les personnes vivant avec le VIH et leurs familles.

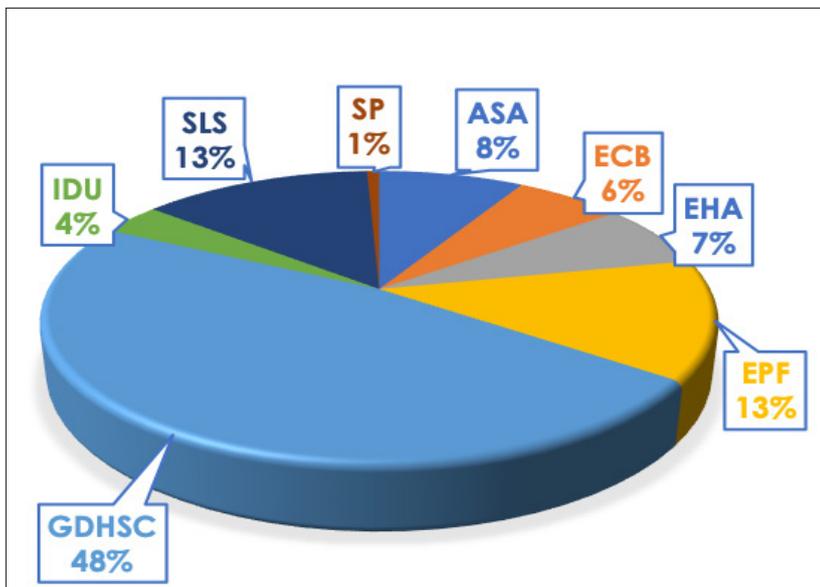
Les ONG travaillent également avec les gouvernements et les autres acteurs locaux pour sensibiliser les populations aux risques du VIH et à la nécessité d'une prévention efficace. Elles aident également à briser les stéréotypes et les préjugés envers les personnes vivant avec le VIH, et à promouvoir la tolérance et l'inclusion sociale.

En outre, les ONG jouent un rôle important dans la mise en œuvre de programmes de lutte contre le VIH/sida financés par des agences internationales et des gouvernements. Ils collectent des données sur l'épidémie de VIH et fournir des informations sur les tendances et les défis pour aider à orienter les politiques publiques et les stratégies de lutte contre le VIH/sida.

Dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement, les ONG construisent des systèmes d'approvisionnement en eau, des latrines et des systèmes d'élimination des eaux usées pour les communautés qui n'ont pas accès à ces services de base.

En plus de la construction d'infrastructures, les ONG sensibilisent également les populations à l'importance de l'hygiène et de l'assainissement pour la santé et la qualité de vie. Elles travaillent également pour développer des politiques et des programmes pour améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement dans le long terme. Il est important de noter que le manque d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement peut entraîner des maladies et des épidémies, et que ces questions sont souvent liées à des problèmes plus larges de pauvreté et de manque de développement. En somme, les ONG peuvent contribuer de manière significative à améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement pour les populations les plus vulnérables, ce qui peut avoir un impact positif sur la santé, le bien-être et la qualité de vie de ces populations.

Figure 3 : Domaine d'intervention des ONG



Légende :

- **GDHSC** : Gouvernance / Droits de l'Homme et secteurs sociaux
- **IDU** : Infrastructures, Développement Urbain
- **SLS** : Santé et Lutte contre le Sida
- **SP** : Secteur Productif
- **ASA** : Agriculture et Sécurité Alimentaire
- **ECB** : Environnement, Climat et Biodiversité
- **EHA** : Eau, Hygiène et Assainissement
- **EPF** : Education et Formation Professionnelle

Source : Données d'enquête

3.1.3. Catégorisation des ONG selon le volume des investissements

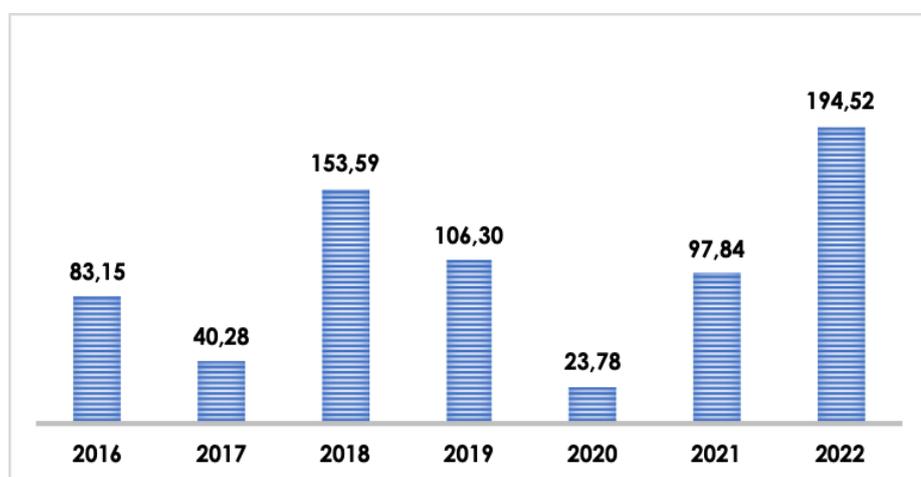
Il est important de noter que le volume d'investissement des ONG peut varier considérablement d'une année à l'autre en fonction de plusieurs facteurs, tels que la disponibilité de fonds, les priorités de développement et les défis locaux. Il dépend donc de l'environnement géopolitique international, des évolutions politiques dans certains pays, des priorités de certains bailleurs de fonds publics ou privés, etc.

Sur la période 2016-2022, l'investissement annuel moyen des ONG représente 99,92

milliards de FCFA avec des pics atteignant 153,59 et 194,52 milliards de FCFA respectivement en 2018 et 2022.

Du fait de la crise sanitaire de 2019 (Covid-19), les investissements effectués en 2020 représentent la plus faible sur la période (23,78 milliards de FCFA). Ce chiffre très bas a contribué à faire baisser la moyenne mais les difficultés d'opérer avec le confinement a restreint les capacités de fundraising et d'investissement.

Figure 4 : Évolution des investissements des ONG

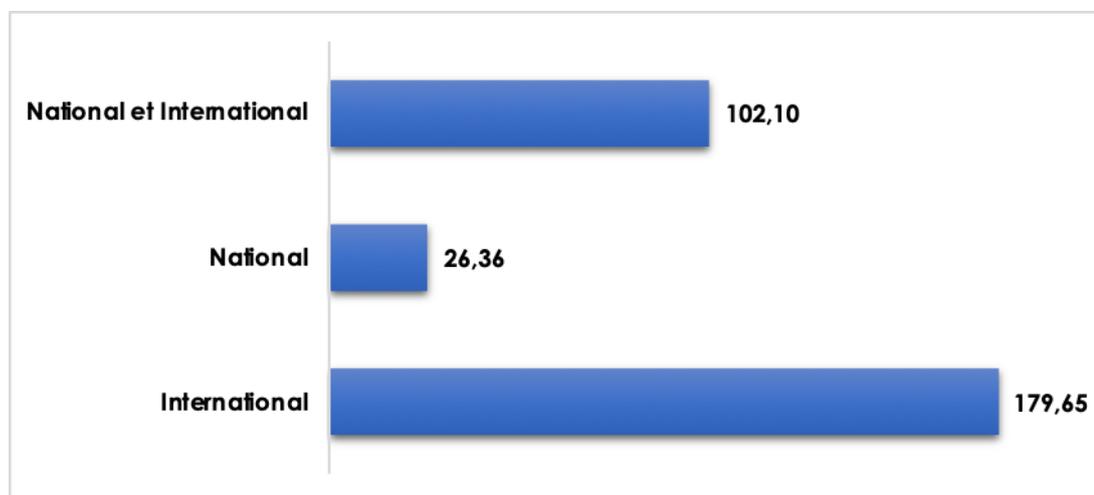


Source : Plan d'investissement des ONG

Sur la base de notre échantillon, les **investissements strictement étrangers** représentent la plus grande part des investissements des ONG. Ils représentent **179,65 milliards de FCFA contre 102,10 milliards**

de FCFA pour les investissements provenant à la fois du niveau national et international. Par contre les investissements provenant strictement des **nationaux** ne représentent que **26,36 milliards de FCFA**.

Figure 5 : Répartition des investissements par origine en milliards de FCFA

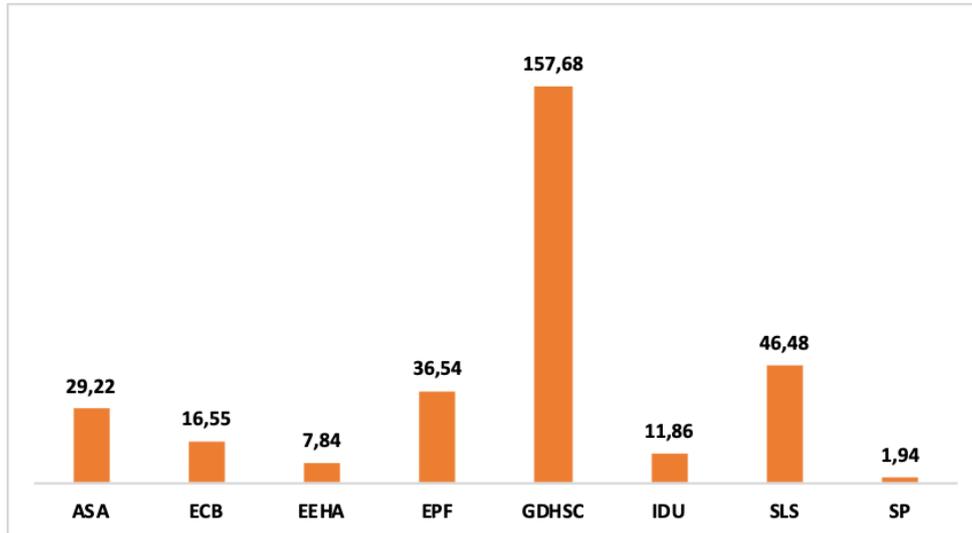


Source : Données d'enquête

En termes d'investissement dans les domaines d'activité, **la gouvernance et la protection des droits de l'homme enregistre une plus grande part des montants investis avec plus de 157,68**

milliards de FCFA sur la période 2021-2022. Elle sera suivie de la santé et de la lutte **contre le VIH/Sida qui enregistre sur la période 46,48 milliards de FCFA.**

Figure 6 : Volume d'investissement par domaine d'intervention en milliards de FCFA



Source : Données d'enquête

3.1.4. Création d'emploi

Les ONG jouent un rôle important dans la création d'emplois au Sénégal en appuyant les initiatives économiques locales, en particulier celles qui sont axées sur les petites et moyennes entreprises (PME). Elles aident à renforcer les capacités des PME à travers des services de formation, d'accompagnement et de financement.

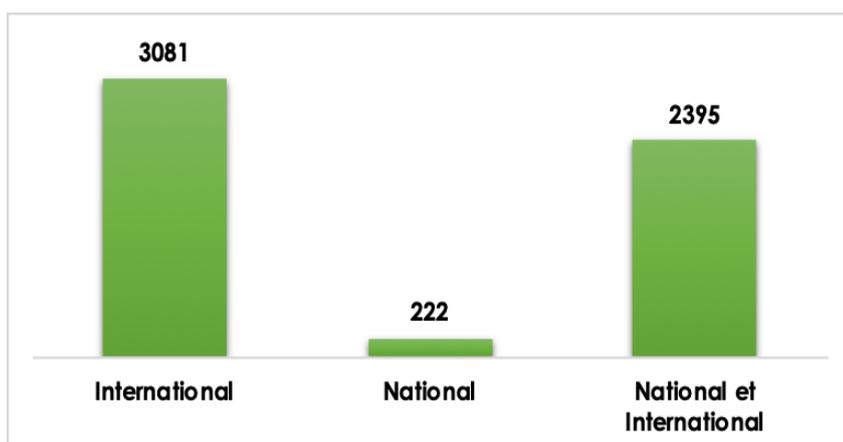
Les ONG mènent également des projets de développement économique qui peuvent générer de nouveaux emplois dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la construction, de la manufacture et de la transformation des produits locaux. Ils peuvent également aider à renforcer les chaînes

d'approvisionnement et les réseaux commerciaux pour les PME, ce qui peut les aider à accéder à de nouveaux marchés et à augmenter leur compétitivité.

Les ONG appuient également les personnes vulnérables, telles que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, en leur fournissant des opportunités d'emploi et de formation professionnelle pour améliorer leurs perspectives économiques.

Sur un échantillon de 132 ONG, plus de 5698 emplois ont été comptés. Soit 43 emplois par ONG en moyenne sur la période 2021-2022.

Figure 7 : Répartition des emplois par origine

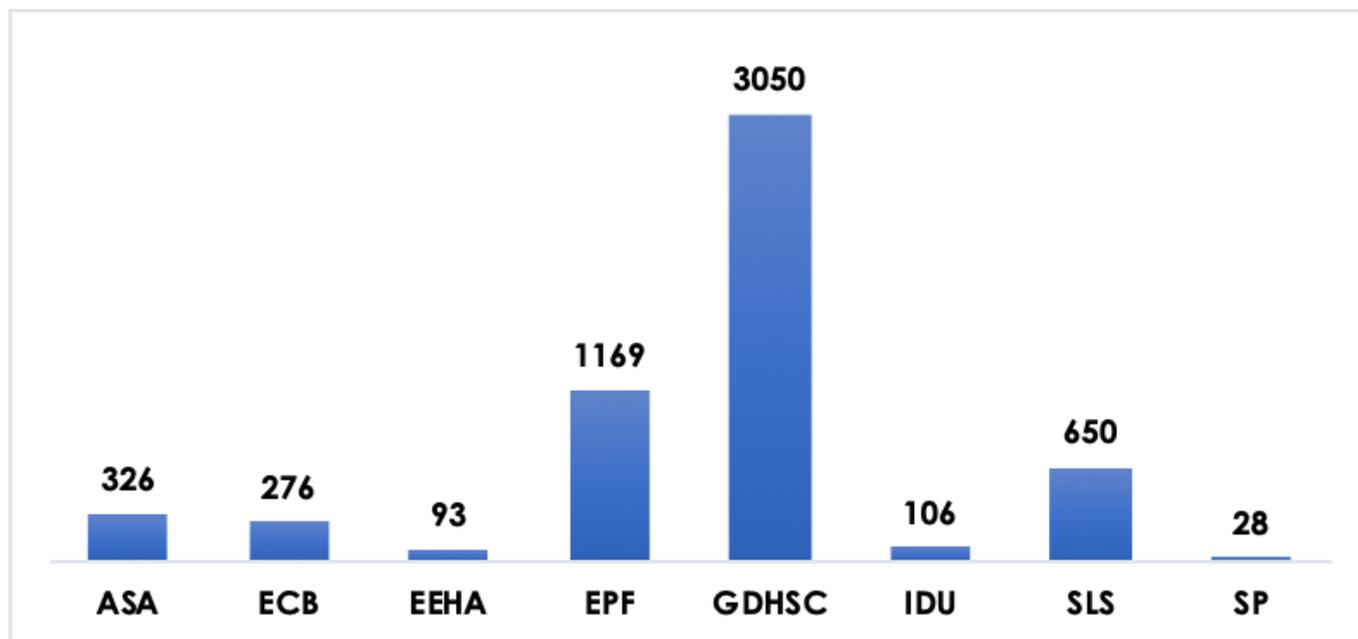


Source : Données d'enquête

Dans la même logique que les investissements, **le domaine de la gouvernance et de protection des droits de l'homme**, enregistre également la plus grande part en termes de création d'emploi avec **plus de 3050 emplois créés sur la période 2021-2022**.

Par contre le deuxième domaine qui crée le plus d'emploi est **le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle 1169 emplois** dans l'échantillon.

Figure 8 : Nombre d'emplois créés par domaine d'intervention



Source : Données d'enquête

3.2. Les impacts et apports des ONG

3.2.1. Les réalisations physiques

L'analyse des résultats du Rapport sur le financement des ONG réalisé par le GERAD en 2018, révèle que **les secteurs financés par les partenaires financiers des OSC concernent prioritairement quatre (04) domaines que sont la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté, selon près de 63% des OSC** de l'échantillon d'enquête. Par ailleurs, le constat fait est que les montants des financements des OSC sont dans une forte tendance de baisse, comparé à la situation qui a prévalu jusque vers les années 2000. En effet, avant les années 2000, les OSC dans leur diversité recevaient des montants de financement assez consistants pour réaliser des projets et programmes d'une certaine importance incluant l'appui institutionnel, le renforcement des capacités, la réalisation d'infrastructures, l'acquisition d'équipements, dans une diversité de secteurs et domaines liés au développement durable. Nous avons souligné plus haut que l'action des OSC au Sénégal est significative à travers la pertinence

de leurs domaines d'intervention. De manière générale, les réalisations physiques des OSC portent sur la construction de milliers de salles de classe, des dizaines de forages, centres et postes de santé, mosquées, des installations dans le domaine de l'énergie, des ouvrages d'assainissement, des matériels agricoles, de santé et d'éducation. Ce constat est en adéquation avec les résultats de l'étude car la plupart des OSC orientent leurs actions dans le domaine « **Gouvernance, Droits de l'Homme et secteurs sociaux** ». Par ailleurs, nous invitons les OSC à participer plus activement aux enquêtes pour mieux mettre en relief leurs réalisations matérielles et immatérielles. La mobilisation de données exhaustives au niveau des conférences territoriales, à la Direction du Partenariat et des ONG (DPONG), auprès des ONG et OSC et dans tout autre service pertinent permettra dans les années à venir d'établir un plaidoyer pertinent, fondé sur des échantillons plus larges.

3.2.2. La participation des OSC et think tanks à l'élaboration des politiques publiques

L'étude réalisée par le GERAD en 2018 pour la Plateforme des acteurs non étatiques (PFANE)⁴ avait révélé que les différentes formes de société civile ont toutes comme caractéristiques communes l'autonomie, l'autorégulation ou l'autodiscipline, le volontariat et la solidarité, ainsi que différentes valeurs démocratiques fondamentales (liberté d'opinion, liberté de se réunir, etc.), considérées comme principes de base d'une organisation. Les formes les plus connues de l'organisation de la société civile sont les clubs ou associations, les syndicats, les initiatives de citoyens, les groupes d'entraide et mutuelles, ainsi que les organisations à but non lucratif (Non-Profit Organisation), les think tanks et les Organisations Non-Gouvernementales (ONGs). Les ONGs tiennent une place particulière dans le cercle de ces différentes formes d'organisation et sont souvent désignées dans la littérature comme « **Moteurs de la société civile** ». Cette société civile contribue à l'élaboration des politiques, leur approfondissement scientifique, leur appropriation citoyenne et communautaire, leur évaluation et leur mise en œuvre.

Les champs thématiques abordés et traités par la société civile sénégalaise ne peuvent pas être complètement délimités. D'ailleurs, il n'y a dans le fond, aucun thème qui ne puisse faire l'objet d'une discussion publique et devenir un point focal de l'action des OSC. Leurs domaines d'intervention varient selon les thèmes globaux, tels que la problématique environnementale ou l'économie capitaliste mondiale. D'autres thèmes font aussi l'objet de réflexion, tels que le rôle de la femme, la violence sexuelle conjugale ou les maltraitances faites aux enfants, aux personnes handicapées, la sécurité, la migration, la nutrition, etc. Selon leurs spécificités, certains secteurs peuvent être investis par des OSC, comme le sport, l'art ou d'autres activités de loisirs. La société civile est intéressée, ainsi dans son travail, à toutes les questions, les intérêts et les thèmes qui concernent les individus et les regroupements d'individus dans la société.

En plus, les organisations de la société civile assument un certain nombre de fonctions qui peuvent justifier leur utilité aux plans social et politique. Il s'agit principalement de :

- **La fonction de contrôle / veille** : souvent, cette fonction est appelée « la sécurisation de la liberté par la négative ». Elle est très dépendante de la fonction de protection, puisqu'il s'agit ici de l'observation et du contrôle du pouvoir politique
- **La fonction de participation** : cette fonction est relative à la socialisation démocratique et participative des citoyens
- **La fonction d'allègement (de l'Etat)** : dans plusieurs domaines, la société civile contribue à alléger, dans le sens strict du terme, l'Etat, le gouvernement et ses démembrements, dans l'exercice de leurs fonctions
- **La fonction d'articulation** : la société civile peut contribuer à ouvrir des voies efficaces de production, de rassemblement et d'articulation de valeurs communautaires et d'intérêts sociaux, en-dehors des partis politiques et des parlements
- **La fonction de démocratisation** : il s'agit ici de la contribution de la société civile au processus de formation de l'opinion publique et de la volonté populaire
- **La fonction de règlement (ou gestion) des conflits sociaux** : grâce à ses réseaux d'associations, d'initiatives et de mouvements, la société civile admet des superpositions au niveau de l'adhésion des membres. Ces adhésions croisées dans des groupes multiples peuvent contribuer à construire des ponts entre les positions conflictuelles les plus profondément ancrées dans la vie de la société. Elles peuvent ainsi aider à adoucir les conflits sociaux. Par ailleurs, l'émergence d'une solidarité sociale et le renforcement de la cohésion sociale, grâce à la réalisation collective d'objectifs communs, constituent un effet secondaire positif au sein des organisations de la société civile.

⁴ Étude sur les sources actuelles et potentielles de financement des OSC en vue de recommander des stratégies de financement pérenne de leurs activités, septembre 2018, PAISC/PFANE/GERAD, 83 pages.

Concernant les think tanks :

C'est au travers de leurs activités de recherche et de publication qui se développent notamment par le biais de sites Internet, de « Policy briefs » et de revues et de livres que les Think Tank Tanks proposent leurs analyses et solutions et diffusent leurs opinions. Il se trouve, cependant, qu'une production originale de réflexion, d'analyse et de conseil dont la vocation est d'être communiquée aux gouvernants et à l'opinion publique devrait nécessairement trouver un support adéquat de diffusion.

Par ailleurs, mis à part la production d'extraits de recherche de qualité la valeur ajoutée créée par les

Think Tanks peut être appréciée par la participation à des débats sur les politiques publiques qui reposent sur des données probantes et par l'organisation de dialogues multipartites portant sur des enjeux précis ou suivi et évaluation des politiques. Le Réseau Sénégalais des think tanks (SENRTT) coordonné par IPAR constitue désormais un espace collaboratif et une faitière travaillant à développer la culture d'utilisation systématique des données, et à appuyer les décideurs et les OSC dans la définition et le suivi de politiques publiques pertinentes et porteuses de transformations positives pour toutes les populations.



3.3. Contraintes de financement et de fonctionnement

Les OSC évoluent dans un contexte mondial et international de plus en plus concurrentiel, marqué par la rareté des ressources financières et par des pratiques financières qui sont souvent en contradiction avec la morale et l'éthique que nos valeurs recommandent de préserver, de protéger. Le cadre légal d'intervention des OSC est peu explicite. Les OSC évoluent dans un cadre légal peu favorable à l'accès au financement sur des ressources publiques.

L'analyse de l'état du financement actuel des OSC a révélé un modèle de financement extraverti. La majorité des fonds reçus proviennent des partenaires internationaux. Le niveau de contribution financière de l'Etat et des collectivités territoriales au financement des OSC, surtout des ONG reste faible.

Cette forte dépendance au financement extérieur, qui est en constante mutation et les faibles apports de financement nationaux, sont à la base de la précarité financière qui caractérise les OSC dans l'ensemble. À cela s'ajoute le fait que les mécanismes de financement sont devenus instables, complexes et le contexte international fortement marqué par des crises financières et économiques. Ces multiples contraintes sont à la base de la rareté des fonds dédiés au financement des OSC.

En outre, une gestion financière parfois décriée par les bailleurs de fonds vient se greffer aux problèmes de financement des OSC.

Les paradigmes de financement du développement dans les pays dits pauvres changent, et de nouvelles sources de financement sont en train d'émerger. En effet, les sources de financement classiques se raréfient, diminuent en volume, et changent même de trajectoires. Elles permettent de moins en moins aux OSC de rester dynamiques et de mener des actions de développement de façon régulière, soutenue et durable. Parmi ces sources de financement dites innovantes, on peut indiquer :

- **Les fonds issus de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;**
- **Les fonds issus des mécanismes de financement** mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des conventions internationales, des programmes internationaux, tels que le fonds vert, les fonds d'adaptation aux changements climatiques, le fonds mondial de la santé pour lutter contre le paludisme, la tuberculose, etc. ;
- **Les fonds mobilisés en qualité de prestataire de services** (consultant, opérateur) dans le cadre des programmes de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers, etc. ;
- **Les fonds issus des financements participatifs ;**
- **Les fonds à négocier avec l'Etat** dans le cadre de la répartition des ressources financières qui seront tirées du pétrole et du gaz.

Les secteurs financés par les partenaires financiers des OSC concernent prioritairement quatre (04) domaines que sont la sécurité alimentaire, la santé,

l'éducation et la lutte contre la pauvreté, selon près de 63% des OSC de l'échantillon d'enquête. Par ailleurs, le constat fait est que les montants des financements des OSC sont dans une forte tendance de baisse, comparé à la situation qui a prévalu jusque vers les années 2000. En effet, avant les années 2000, les OSC dans leur diversité recevaient des montants de financement assez consistants pour réaliser des projets et programmes d'une certaine importance incluant l'appui institutionnel, le renforcement des capacités, la réalisation d'infrastructures, l'acquisition d'équipements dans une diversité de secteurs et domaines liés au développement durable. Cependant, à partir des années 2000, les sources de financement sont dans une tendance de tarissement, de disparition, de complexification du point de vue des conditions d'accès, laissant la place à de nouvelles sources de financement très compétitives et pas encore très accessibles, à tel point que les montants des financements que les OSC arrivent à mobiliser se rétrécissent d'année en année.

D'une manière générale, les mécanismes de financement des partenaires techniques et financiers sont variés, mais tiennent peu compte de la typologie des OSC. Pour rappel, les partenaires financiers des OSC sont l'Etat et ses démembrés, les ONG internationales, les Fondations, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les institutions internationales gérant les fonds des conventions internationales et des programmes mondiaux, les collectivités territoriales, les entreprises.

3.3.1. Des capacités différenciées pour les différents types d'OSC

L'identification des domaines d'intervention des OSC a révélé une certaine spécification des secteurs d'intervention selon le type d'OSC, mais aussi la zone d'intervention. En effet, les résultats des enquêtes quantitatives ont révélé que les niveaux d'intervention des OSC sont de trois ordres : national, régional et local.

Tableau 1 : Classification des OSC

Niveau d'intervention	Critères de classification	Part d'OSC
National	Intervention dans 03 régions au moins	38%
Régional	Intervention dans 01 à 02 régions	29%
Local	Intervention dans 01 département, commune, quartier ou village	33%

Source : Enquêtes de terrain GERAD, mars-avril 2018

Il est établi cette classification sur la base du nombre de localités couvertes par l'OSC, ainsi que le poids géographique de la localité. Le tableau ci-dessus récapitule les critères de classification, ainsi que la proportion des OSC concernée par chaque niveau d'intervention. Il montre également que **la majeure partie des Organisations de la Société Civile rencontrées sont de dimension nationale.**

■ De faibles capacités techniques pour les OSC de niveau local

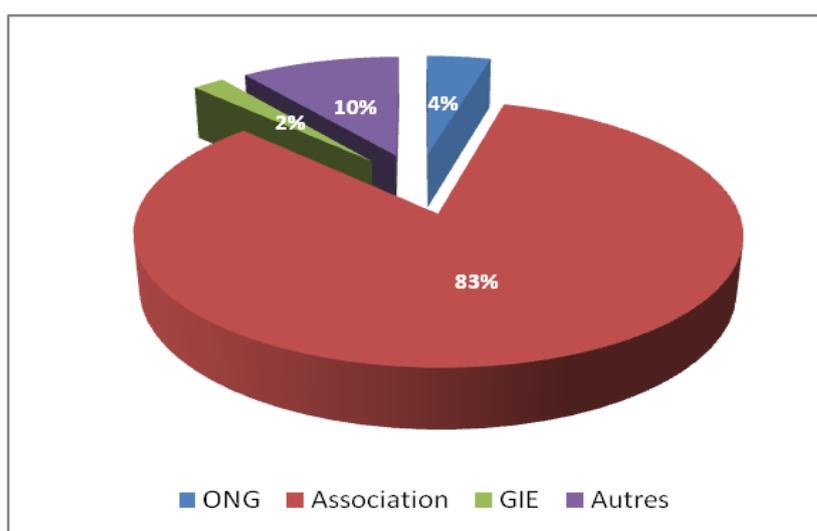
Les interventions des OSC de niveau local sont enregistrées dans le département, la commune, le quartier, le village ou simultanément dans plusieurs de ces circonscriptions.

Tous les types d'OSC de l'échantillon sont présents au niveau local, avec néanmoins, une nette domination des associations. La présence d'ONG à ce niveau s'explique le plus souvent par une concentration de leurs interventions dans une localité bien déterminée.

Figure 9 : Typologie des OSC d'envergure locale

Les résultats des enquêtes ont révélé que l'essentiel des activités des OSC locales est axé sur les domaines suivants par ordre de grandeur :

- **agriculture / transformation de produits locaux / élevage ;**
- **santé / éducation ;**
- **femme / enfance ;**
- **environnement ;**
- **commerce / artisanat ;**
- **eau / hygiène / assainissement ;**
- **sécurité alimentaire ;**
- **microfinance ;**
- **sport / culture ;**
- **formation / emploi ;**
- **développement local / lutte contre la pauvreté.**



Source : Enquêtes de terrain GERAD, mars-avril 2018

Quels que soient le niveau d'intervention et la typologie, l'enseignement majeur porte sur la pluralité des secteurs d'intervention des OSC de l'échantillon. Cette dispersion ne favorise pas la spécialisation de l'OSC dans un secteur précis. Cette faible spécialisation évoque certes une volonté à diversifier les sources de financement, mais elle pose aussi la question de l'option judicieuse de domaines d'intervention sur la base de critères objectifs et pertinents. En outre, cette quête d'opportunité est également une limite à la spécialisation des organisations de la société civile.

En effet, il ressort de l'analyse faite que les OSC de petite envergure institutionnelle ne sont généralement composées que par de bonnes volontés, faisant office de bénévolat et se contentant de mener périodiquement des activités relevant des secteurs et domaines investis sans ambitions de spécialisation, de professionnalisation.

La plupart des OSC locales n'ont pas l'expertise nécessaire pour concevoir et exécuter de manière autonome, des projets de développement, alors que les capacités techniques sont déterminantes pour assurer une trajectoire professionnelle à l'OSC. D'ailleurs, le quart des OSC de l'échantillon estime que les capacités techniques constituent l'un des avantages comparatifs de leur organisation, leur permettant de bénéficier de financement de projets de développement local. Dans le même ordre d'idées, il est admis que la bonne gouvernance interne reste déterminante pour l'OSC dans ses recherches de financement, d'autant plus que le dossier d'appel à projet comporte toujours des documents administratifs, de gestion, de planification, de gouvernance (procès-verbal d'assemblée générale, manuel de procédures administratives, comptables et financières, rapports techniques, financiers plan stratégique, rapport d'audit, etc.)

Tableau 2 : Avantages comparatifs par types d'OSC

Avantage comparatif / Type d'OSC	ONG	Association	GIE	Autres	TOTAL
Ancienneté de l'organisation (+10ans)	22%	21%	14%	31%	22%
Bonne gouvernance interne (tenue des assemblées)	20%	30%	29%	19%	26%
Bonne capacité technique des ressources humaines	25%	25%	14%	25%	25%
Pertinence des domaines / secteurs d'intervention investis	21%	22%	43%	25%	22%
Choix de zones d'interventions délaissées	12%	3%	-	-	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source :
Enquêtes de terrain
GERAD,
mars - avril 2018

Les avantages comparatifs sont analysés selon la typologie. Pour faciliter l'analyse, il a été réalisé un calcul de l'impact de chaque avantage par type d'OSC, ce qui a induit à un calcul du total par colonne. La lecture du tableau révèle que la capacité technique des ressources humaines constitue le principal avantage comparatif pour tous les types d'OSC en dehors des GIE. Toutefois, même si ce critère est déterminant pour les ONG et les autres types d'OSC, la pertinence des domaines et secteurs d'intervention constitue le principal critère permettant aux GIE de bénéficier de financements de projets, alors que la bonne gouvernance interne est le principal déterminant

pour les associations. Cependant, le choix de zones d'intervention généralement délaissées ne constitue pas un critère déterminant dans la recherche de financement, selon les OSC. Ce constat est d'ailleurs confirmé par les résultats des enquêtes visualisés dans le tableau ci-dessus qui montre la faible incidence de l'existence de zones de concentration géographique des financements sur l'accès au financement. Ce point est bien sûr à relativiser de plus en plus car certains partenaires techniques et financiers choisissent des zones de concentration géographique qui exigent aux OSC de savoir s'y déployer pour pouvoir bénéficier de leur financement.

■ Une forte mobilité du personnel technique pour les OSC de niveau régional et national

Les organisations de la société civile de niveau régional sont dans l'ensemble des OSC dont les zones d'intervention se limitent à une ou deux régions au maximum. Les ONG et les associations sont les organisations les plus représentées au niveau régional. Il importe, toutefois, de signaler la présence de GIE intervenant au niveau régional.

Figure 10 :
Typologie des OSC d'envergure nationale

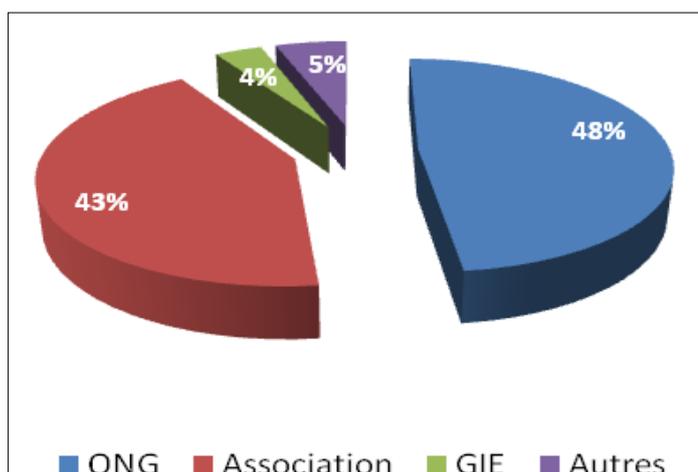
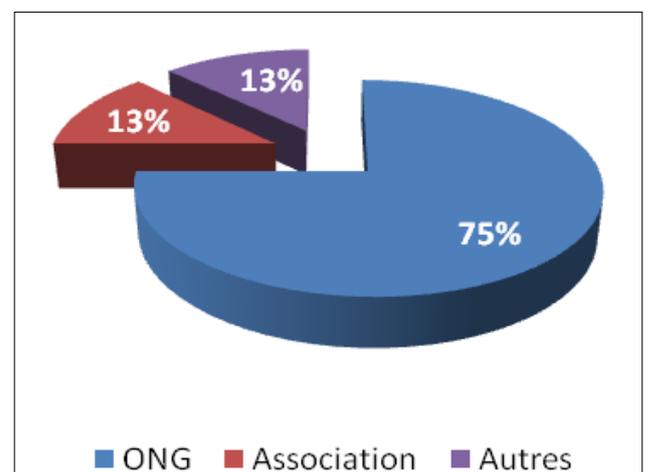


Figure 11 :
Typologie des OSC d'envergure régionale



Les organisations de la société civile actives au niveau régional interviennent principalement dans cinq (05) domaines par ordre d'importance :

- **la santé et l'éducation ;**
- **l'agriculture, la transformation de produits locaux et l'élevage ;**
- **l'emploi et l'entrepreneuriat ;**
- **la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire, ainsi que l'environnement et les droits humains.**

Toutefois, d'autres domaines d'intervention sont investis, même si c'est de moindre importance, par certaines OSC. Il s'agit principalement de : paix/humanitaire, genre/protection sociale, plaidoyer/communication, recherche et foncier, mais aussi des activités génératrices de revenus. Les associations sont les principales actrices de l'échelle régionale. Elles investissent dix (10) parmi les douze (12) domaines d'intervention et sont majoritaires dans les secteurs de la santé/éducation, l'agriculture/transformation produits locaux/élevage, la femme/enfance, l'environnement/développement local, ainsi que la lutte contre la pauvreté, la gouvernance et les droits humains. Elles s'activent également dans le domaine de l'emploi/entrepreneuriat où il y a une présence dominante des ONG régionales.

Quant au niveau national, il concerne les OSC dont l'intervention couvre trois régions ou plus. L'étude de la typologie des OSC d'envergure nationale montre la prédominance des ONG, mais aussi l'absence de GIE qui intervient sur le niveau national. L'étude des domaines d'intervention des OSC d'envergure nationale révèle la **prédominance de trois (03) principaux domaines**, ce qui est confirmé par **55% des OSC** de l'échantillon : la gestion des ressources

naturelles et la sécurité alimentaire ; la santé et l'éducation ; ainsi que la formation, le renforcement de capacité, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'employabilité.

Les résultats des entretiens ont révélé que ces OSC des niveaux national et régional arrivent à se constituer parfois, des équipes techniques pour mettre en œuvre des projets pendant une certaine période. Avec une plus grande fréquence des projets exécutés, le personnel en place se forge une certaine expérience et une expertise technique. Très souvent, ces OSC sont néanmoins, un vivier de ressources humaines souvent visité par les projets/ programmes, les partenaires techniques et financiers qui prennent de plus en plus l'habitude d'y recruter certains profils professionnels. Ces OSC se vident ainsi et de manière progressive, de leurs compétences, alors que les membres des organes politiques même formés sur divers thèmes, ne disposent pas de compétences techniques pour des services de préparation de bons dossiers de projets, des services de proposition. Il se pose ainsi, la problématique de **l'existence de capacités techniques chez la plupart des OSC nationales à préparer des dossiers de projets pertinents, présenter des propositions adéquates suite à des avis à manifestation d'intérêt.**

La situation de léthargie découlant aussi d'un départ massif du personnel, contribue davantage à l'affaiblissement technique, institutionnel des OSC. Ces départs surviennent du fait de l'absence de projet financé. D'ailleurs, la problématique de l'accès au financement se pose avec acuité pour 4% des organisations de l'échantillon, dont le dernier financement remonte à plus de 5 ans.

■ La diminution ou la mutation des fonds du mécénat, facteur d'aggravation des problèmes de financement des OSC

Des OSC ont l'habitude de bénéficier de dons, legs provenant d'œuvres de bienfaisance (Etat, fondations, entreprises) pour mener des activités ponctuelles. A ce niveau, les OSC travaillant sur les questions de l'enfance, des droits des femmes, des personnes vivant avec un handicap, de l'éducation, de la santé accèdent plus facilement aux fonds du mécénat. Cependant, les fonds du mécénat ont tendance à diminuer ou se muter en fonds RSE pour les entreprises. Il est à souligner que la pratique de la RSE est plus encadrée que celle du mécénat.

Dans tous ces deux cas de figure, il est constaté que les OSC reçoivent de moins en moins de fonds provenant du mécénat. Généralement issus de donation ponctuelle, les fonds provenant du mécénat peuvent servir à réaliser des infrastructures ou à acquérir des équipements sur la base de simples requêtes, mais ne s'inscrivent pas dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement ou de l'appui institutionnel des OSC.

■ Du militantisme au carriérisme

Pendant au moins une période relativement importante, les OSC se créaient sur la base des valeurs et idéaux suivants :

- **Mise en œuvre de la solidarité de groupe, de la solidarité envers des populations en souffrance, vulnérables ;**
- **Développement de l'entre-aide ;**
- **Autopromotion de groupes d'intérêt ;**
- **Défense des intérêts corporatistes ;**
- **Expression du patriotisme ;**
- **Expression de la citoyenneté.**

Durant tout ce temps, des intellectuels jouissant d'un certain leadership et opérant de façon bénévole ont été aux commandes. Les OSC créées avaient une vie associative dynamique, une certaine crédibilité vis-à-vis des pouvoirs publics et locaux, ainsi que des bailleurs de fonds.

Cet engagement militant, volontaire et inspiré par l'esprit de développeur et de citoyenneté responsable a laissé la place au fil des années à des motivations d'ordre politiques et d'intérêt personnel.

Ainsi, la création d'OSC commence progressivement à obéir à des considérations et calculs politiques, à la recherche de pouvoirs, d'influence, etc... La plupart des OSC se créent pour la constitution de vivier électoral, pour capter des fonds à travers divers créneaux.

Au fil des années, la majorité des OSC qui étaient créées vers les années 80/90, se sont vidées de leurs personnes ressources militantes qui incarnaient un certain leadership aux plans politique, technique, éthique.

■ Les difficultés des Organisations Faïtières (OF) à accomplir leurs missions

En dehors des appuis provenant de partenaires financiers nationaux et internationaux, les OSC tirent leurs ressources de la cotisation de leurs membres. Cette source de financement est présente aussi bien au sein des OSC opérant au niveau de la base qu'au sein des organisations faïtières. Il s'agit d'une cotisation symbolique et périodique de chaque membre (physique et/ou morale) versée à l'OSC.

Les cotisations n'ont jamais représenté une part importante des budgets des organisations faïtières qui, pendant des décennies, recevaient des subventions directes importantes de partenaires financiers du Nord (ONG, plateformes, réseaux, fondations, coopération...).

Les fonds mobilisés ont longtemps aidé les organisations faïtières à aller dans le sens des attentes de leurs membres :

- **Renforcement des capacités des OSC** membres à travers des sessions de formation (conception de projets, gestion de projets, suivi-évaluation, gestion axée sur les résultats, développement organisationnel et institutionnel, recherches participatives, etc.) ;
- **Organisation de rencontres d'information** sur des opportunités de financement ;
- **Mise en relation** entre OSC membres et bailleurs de fonds ;
- **Participation à des processus** et rencontres

de préparation et de négociation d'accords de coopération, de conventions de financement et développement d'actions de plaidoyer ;

- **Mobilisation de fonds et appui financier aux OSC** membres par la mise en œuvre de mécanismes de financement internes ;
- **Production et distribution** à grande échelle de supports d'informations.

Depuis bientôt une décennie, pour les organisations faïtières, la régularité des versements des cotisations des OSC membres pose problème du fait de multiples difficultés financières auxquelles ces dernières font face. **A titre illustratif, près de 60% des ONG locales membres du CONGAD ont cessé leurs activités, donc ne cotisent plus, alors pour 80% des ONG internationales membres sont à jour de leur cotisation.**

Cette analyse est valable également pour Cadre National de Coopération et de Concertation des Ruraux (CNCR) qui a connu au fil des années une baisse notoire des cotisations des OSC membres.

Une telle situation a eu un impact négatif sur la vie associative et sur la fonctionnalité des organisations faïtières entraînant une certaine léthargie, notamment au niveau des antennes régionales, locales, le départ des ressources humaines compétentes dont les salaires ne peuvent plus être assurés et une certaine incapacité à remplir leurs missions.

Ainsi, les organisations faitières (OF) manquent de plus en plus d'attractivité et celles qui n'ont pas pu générer de ressources propres ou profiter de l'appui de l'Etat, éprouvent des difficultés à assurer la disponibilité d'un siège fonctionnel pour mener à bien leurs activités.

Il en découle une plus grande difficulté pour les OF à accéder au financement et ces dernières luttent pour que les financements mobilisés avec difficulté incluent de plus en plus l'appui institutionnel qui peut être, entre autre, utilisé pour maintenir les agents qui ont les compétences en la matière car de l'avis de certains bailleurs de fonds rencontrés, l'imagination poussée, l'innovation et la technicité manquent pour la plupart des dossiers examinés et qu'il ne s'agit pas de faire toujours la même chose. Dans l'ensemble, seules les organisations faitières disposant de ressources financières propres pour louer les services de consultants (cas CNCR, CONGAD, etc.), celles appartenant à des réseaux, consortium (cas du Réseau ENDA, etc.) où l'appui technique

interne peut se développer et celles décidant d'aller en regroupement (synergie des moyens humains, matériels, financiers, administratifs...) arrivent à tenir le cap pour le moment. Cette situation exige des réponses adaptées de l'organisation faitière pour mieux gérer les problèmes d'accès au financement pour ses membres en retrouvant ses capacités à offrir les services attendus.

Les organisations faitières confrontées à des problèmes financiers qui perdurent se retrouvent dans une sorte de défaillance par rapport à leurs missions, à travers une incapacité à :

- **Mettre la bonne information à la disposition des membres ;**
- **Jouer le rôle d'intermédiation financière ;**
- **Offrir des services d'appui technique à ses membres ;**
- **Sortir des membres d'une zone de turbulence ;**
- **Influencer les accords de financement, l'attribution des marchés.**

3.3.2. Le problème d'accès à l'information

Les OSC, dans leur écrasante majorité, ne se sont pas développées des capacités à « **traquer l'information sur les financements** » à temps et dans les conditions techniques requises. Elles sont attentistes et se contentent de ne profiter que des informations très largement diffusées pour lesquelles la concurrence pour l'accès au financement est plus forte.

Par ailleurs, elles ne sont pas souvent techniquement outillées ou bien préparées pour rechercher l'information (par exemple à travers l'internet) ou exploiter l'information reçue qui doit être bien comprise du point de vue du contenu ou de la langue écrite utilisée (parfois en anglais). Dès lors, les OSC de grande envergure ayant les capacités de se doter de personnel approprié, de coopter des personnes ressources, de développer un lobbying, de suivre l'information à partir de la source (Bruxelles, le plus souvent) sont plus promptes à réagir conséquemment.



3.4. Le problème de l'environnement international

3.4.1. Recadrage des modalités d'accès au financement

Les problèmes relatifs à l'aide publique au développement et les multiples conditionnalités constituent un frein pour l'accès des OSC locales au financement. Ces modalités considérées comme un durcissement des exigences d'accès au financement par les OSC a contraint ces dernières à favoriser l'abandon d'octroi ou de requête de financement individualisé au profit du consortium.

Il s'agit généralement d'une collaboration entre ONG internationales et OSC locales dans la recherche de financement. Cette option découle d'une part de la raréfaction des financements qui favorise de plus en plus le partenariat avec les ONG du Nord, les consortia, les regroupements d'OSC mais aussi de l'insuffisance de l'expertise pour la conception et l'exécution de projets pour les OSC locales.

Tableau 3 : Part sur le budget du projet pour l'OSC locale

Part sur le budget de gestion du projet	ONG	Association
1/3 du budget	7%	
1/5 ^{ème} du budget	4%	
5% du montant global	4%	
10% du budget		4%
10% du budget	4%	
Entre 10 et 20% du budget	4%	
20% du budget	4%	
25% du budget		4%
40% du budget		4%
65% du budget	4%	
70% du budget	4%	
85% du budget	4%	
90% du budget	4%	
11.916.115 FCFA		4%
12 millions FCFA	4%	
50millions sur un budget d'1 millions d'euro		4%
65 millions sur un budget de 900 millions FCFA	4%	
100 millions FCFA		4%
151 millions FCFA		4%
Ne peut être déterminée car l'OSC ne connaît pas le montant du budget		4%
Ne peut être déterminée car l'OSC ne connaît pas le montant du budget		4%
Ne peut être déterminée car l'OSC ne connaît pas le montant du budget		4%
Contrepartie en nature	4%	
Activités de coordination.	4%	
Salaire personnel de mise en œuvre	4%	
Tout le budget proposé	4%	
TOTAL	63%	37%

Sur la totalité des OSC ayant recours à un partenariat avec une ONG internationale, le rôle joué par l'OSC locale a été celui d'agent d'exécution des activités de terrain. En outre, la part du budget revenant à l'OSC locale est faible et très variable. La principale spécificité des réponses obtenues est la méconnaissance du budget du projet par certaines OSC de l'échantillon, principalement des associations. Par ailleurs, la forte variation des parts de l'OSC locale sur le budget total du projet est révélatrice de l'absence de cadres réglementant les

modalités de collaboration entre ONG internationales et OSC locales. Cette position de l'OSC locale est confortée par les nouveaux mécanismes de financement qui requièrent la contribution financière de 10% pour l'OSC locale et 20% pour l'ONG internationale. Or, la plupart des OSC locales sont confrontées à un problème de disponibilité de ressources financières, ce qui les pousse à se ranger derrière les ONG internationales pour la prise en charge des contributions financières qui seront déduites de leur part sur le budget du projet.

3.4.2. Un positionnement accentué des ONG internationales

Il est constaté que les ONG internationales s'installent de plus en plus au Sénégal et se contentent de trouver des partenaires de moindre envergure institutionnelle pour la mise en œuvre de projets élaborés par elles-mêmes. D'ailleurs, 27% des OSC de l'échantillon d'enquête ont eu recours à un partenariat avec une ONG internationale pour bénéficier d'un financement pour la réalisation de projets de développement. Dans ce pourcentage, 16% sont constituées d'ONG et 11% d'associations. En effet, le nouveau contexte de changements de paradigmes en matière de financement des OSC par les bailleurs de fonds et les faibles capacités des OSC locales les contraignent à développer **un partenariat avec des ONG internationales** pour éviter la situation de léthargie. Ceci est d'autant plus avéré qu'avec les problèmes liés à la raréfaction des ressources, plusieurs OSC, dont notamment les ONG internationales ont opéré un changement de stratégie qui les conduit à capter directement les financements provenant de leurs gouvernements.

Dans bien des cas, les OSC locales qui n'arrivent pas à avoir de partenaires du Nord ne sont pas en mesure de satisfaire certaines conditionnalités posées au départ, alors que le constat est que les ONG internationales sont la plupart du temps en contact direct avec des OSC locales qui représentent des partenaires traditionnels. Par ailleurs, les ONG internationales font souvent des propositions qui ne présentent pas d'avantages certains pour les OSC locales qui sont porteuses du projet, donc assumant toutes les responsabilités en matière de bonne gestion financière, de bonne exécution technique, d'obligation de résultats, etc.

Il est à souligner que les modalités d'accès au financement comportent actuellement des conditions restrictives qu'il est important d'alléger ou d'éliminer.



3.4.3. Une réduction des durées et montants d'exécution des projets

Des faiblesses majeures décelées par les OSC dans l'accès au financement demeurent en priorité la faiblesse des montants et en second lieu la courte durée d'exécution des projets financés.

Tableau 4 : Faiblesses relevées par les OSC dans l'accès au financement

Faiblesses relevées dans les financements/Type d'OSC	ONG	Association	GIE	Autres	TOTAL
Durée courte des financements (moins de deux ans)	38%	30%	20%	25%	32%
Montant faible des financements (moins de 100 millions)	33%	42%	20%	50%	39%
Domaines et secteurs d'activités financés restreints	21%	24%	40%	25%	23%
Existence de zones de concentration géographique des financements	8%	5%	20%	-	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source :
Enquêtes de terrain
GERAD,
mars - avril 2018

Sur les 85 OSC qui se sont prononcés sur cette question, 66% estiment que le dernier financement reçu est inférieur à 50 millions, alors que seules 22% des OSC ont déclaré avoir reçu plus de 100 millions. D'ailleurs, le volume global des financements mobilisés pour 55% des OSC de l'échantillon est inférieur à 250 millions de FCFA par organisation. Quant à la durée d'exécution des projets, 75% des OSC de l'échantillon ont mis en œuvre des projets sur un délai inférieur ou égal à 24 mois ; dans ce pourcentage, 31% ont réalisé leur projet sur une durée de 12 mois et 21% sur un délai d'exécution de 18 mois. Cette situation contribue à affaiblir les OSC aux plans institutionnels et des capacités financières.

Tableau 5 : Nombre de projets financés ces 5 dernières années selon le type d'OSC

Type d'OSC/nombre projets financés	ONG	Association	GIE	Autres	TOTAL
01 projet	4	10	1	5	20
02 projets	3	9	1	1	14
03 projets	2	16	1		19
04 projets	5	2			7
05 projets	1	1			2
Plus de 05 projets	16	6		1	23
TOTAL	31	44	3	7	85
Enseignements	22 projets sur 31, soit 71%	35 projets sur 44, soit 80%			

Source :
Enquêtes de terrain
GERAD,
mars - avril 2018

L'analyse révèle aussi que **89% des ONG** de cet échantillon **ont bénéficié de projets financés ces 05 dernières années**, alors que ce pourcentage est de **68% pour les associations**. Concomitamment, le nombre de projets financés pour les associations ces 05 dernières années varie d'un à trois, dans leur majorité (80%), alors que le sens inverse est noté pour les ONG, car 71% de ces ONG ont bénéficié de financement pour 04 à plus de 05 projets durant ces 05 dernières années.

3.4.4. Les ONG et leur contribution au PSE

Les organisations de la société civile (OSC) ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre et la réussite du PSE. Voici quelques-uns des impacts des OSC dans le PSE :

- **Participation et engagement citoyen** : Les OSC mobilisent la participation et l'engagement citoyen dans la mise en œuvre du PSE. Elles peuvent aider à éduquer les citoyens sur les enjeux du développement économique et social et les encourager à participer activement à la réalisation des objectifs du plan.
- **Transparence et redevabilité** : Les OSC jouent un rôle clé dans la promotion de la transparence et de la redevabilité dans la mise en œuvre du PSE. Elles peuvent aider à surveiller les activités des autorités publiques et à s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière responsable et efficace.
- **Plaidoyer et lobbying** : Les OSC plaident en faveur de politiques et de pratiques qui favorisent le développement économique et social, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Elles peuvent influencer les décideurs politiques et les parties prenantes pour qu'ils prennent en compte les préoccupations et les besoins des citoyens.
- **Expertise technique** : Les OSC apportent une expertise technique pour aider à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de projets inclusifs et durables. Elles peuvent aider à identifier les défis et les opportunités de développement, à proposer des solutions innovantes et à assurer une mise en œuvre efficace.
- **Renforcement de la capacité locale** : Les OSC aident à renforcer la capacité locale en formant les communautés et les organisations locales à la participation active et responsable dans la mise en œuvre du PSE. Elles peuvent également aider à renforcer les capacités des organisations locales à fournir des services et à mener des activités de développement.

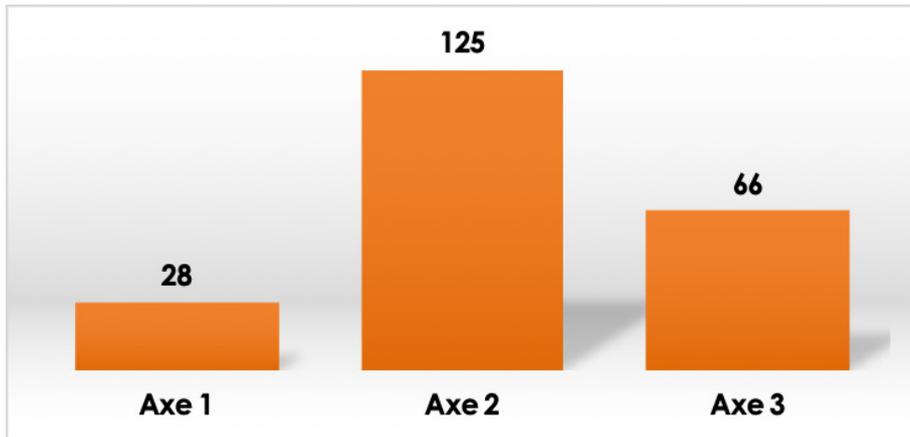
En résumé, les OSC ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre réussie du Plan Sénégal Émergent en mobilisant la participation citoyenne, en promouvant la transparence et la redevabilité, en plaidant en faveur de politiques et de pratiques favorables au développement, en apportant une expertise technique et en renforçant les capacités locales.

Du point de statistique, la majorité des ONG (57% de l'échantillon du GERAD de 2018) interviennent dans l'axe 2 du PSE qui est consacré au développement humain. En effet, l'objectif poursuivi dans cet axe est d'élargir l'accès aux services sociaux et la couverture sociale, d'améliorer significativement les conditions de vie des populations et de mener une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales.

Le deuxième axe le plus privilégié en termes d'intervention est l'axe 3 où 30% des ONG investissent et créent des emplois. Cet axe est lié à la bonne gouvernance. L'objectif de cet axe est de renforcer les institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et l'intégration africaine. Il s'agit de renforcer la sécurité, la stabilité et la gouvernance, de protéger les droits et libertés et de consolider l'État de droit afin de créer les meilleures conditions d'une paix sociale et de favoriser le plein épanouissement des potentialités.

Et enfin le troisième axe d'intervention des ONG concerne l'axe 1 qui ne regroupe que 13% des ONG et concerne la croissance inclusive.

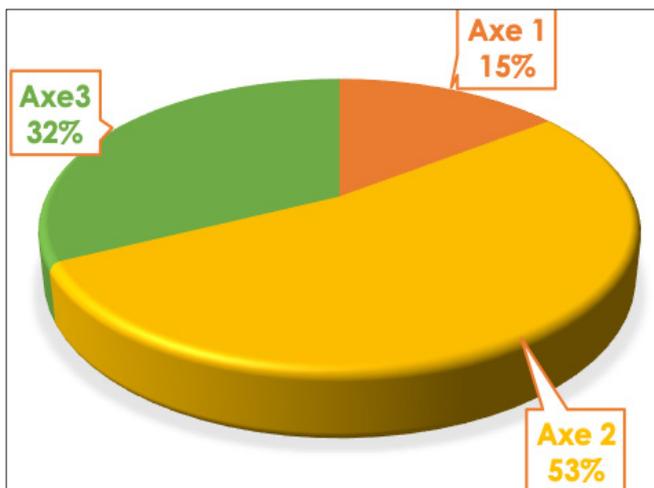
Figure 12 : Nombre d'ONG intervenant dans les axes du PSE



Source :
Données d'enquête

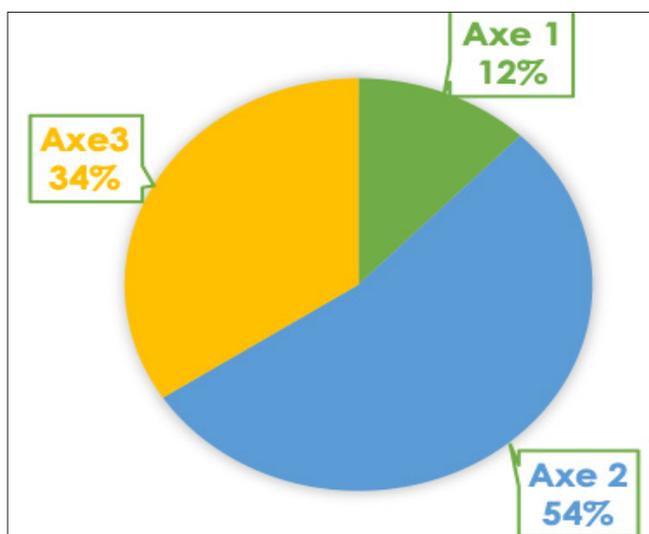
En termes d'investissement et de création d'emplois, la même répartition est observée où l'axe 2 recueille plus de la moitié des investissements et d'emplois créés avec respectivement **53% des investissements et 54% des emplois créés par les ONG**. L'axe 3 s'en suit avec **32% des investissements des ONG et 34% des emplois créés par les ONG**.

Figure 13 : Part des investissements dans les axes du PSE



Source :
Données d'enquête

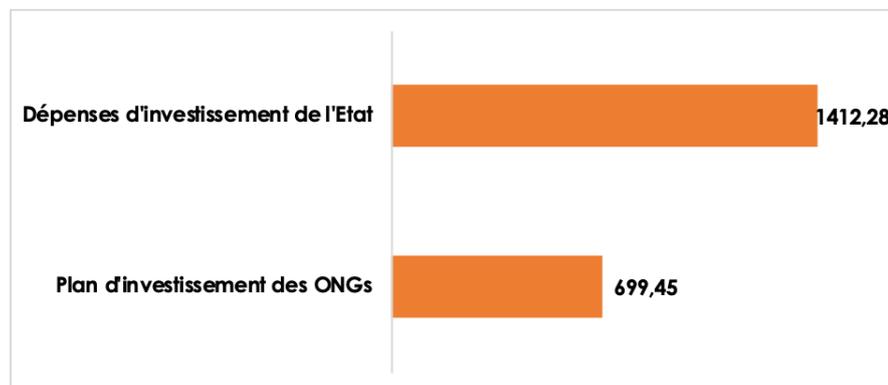
Figure 14 : Part des emplois créés dans les axes du PSE



Source :
Données d'enquête

Comparés aux investissements de l'État dans les domaines de l'Éducation, de la Santé et de la protection sociale, nous pouvons observer que les investissements des ONG sont non négligeables. En effet, sur la période 2016 à 2022, **l'investissement total de l'État** (hors dépenses de fonctionnement) est estimé à **1412,28 milliards de FCFA contre 699,45 milliards de FCFA pour les ONG**. Ce qui représente presque la moitié des investissements (49,52%) effectués dans les secteurs sociaux.

Figure 15 : Évolution des investissements sur la période 2016 à 2022 en milliards de FCFA



3.4.5. Les restrictions de l'espace civique : un nouveau décret qui accentue les contraintes et la surveillance

Le RASCIPP est une contribution essentielle à l'amélioration de la situation des Organisations de la Société Civile (OSC). Il permet de présenter leur niveau de performance par rapport à leurs propres objectifs et constitue un support pour améliorer la culture de partenariat global avec l'État. Mais il donne l'occasion de mettre en évidence les contraintes de l'environnement juridique et politique de leurs interventions et d'en faire prendre conscience par l'État pour le rendre plus sûr et plus favorable.

Il faut rappeler la nécessité d'un cadre juridique ouvert, conforme aux normes internationales et un système national de protection des droits de l'homme garantissant les libertés publiques, un environnement politique favorable au travail de la société civile, une information accessible et crédible, une participation de la société civile à l'élaboration des politiques et aux processus décisionnels plus systématisée, et un appui à moyen et long terme de la société civile à partir des ressources nationales.

Ces dernières années, l'espace civique sénégalais a fait l'objet d'un encadrement limitatif ainsi que des harcèlements et tentatives d'intimidations touchant des militants et dirigeants des OSC Au Sénégal, l'indice sur la pérennisation des Organisations de la Société Civile (OSC) a été élaboré en 2020. Les ONG sont ainsi les organismes les plus contrôlés

dans ce pays. Les sources de leurs financements sont tracées, les investissements peuvent être vérifiés par les autorités déconcentrées dans les 45 départements et un suivi de leurs activités ainsi que des audits et contrôles peuvent être réalisés à tout moment. A la logique de partenariat énoncée et annoncée, se substitue plutôt une logique de tutelle et de surveillance. Si l'État se donne des obligations de délais dans le traitement des dossiers à travers les décrets comme c'est le cas pour celui de 2015 et celui de 2022, ses services administratifs ne les respectent que très peu.

Ainsi on peut déposer un programme d'investissement qui a une durée de deux mois entre la préfecture de Dakar, le Ministère de l'intérieur et la commission interministérielle qui examine le dossier, les transmissions peuvent durer jusqu'à un an. Et après l'approbation du Programme d'investissement, la signature peut prendre six mois. La plupart des ONG se retrouve avec un programme d'investissement à moitié caduque et sont obligées de déposer un avenant. Les conséquences sont graves : des bailleurs sont perdus, des actions et achats retardés ou annulés, une partie des financements reprise par les bailleurs, et leur crédibilité affectée. Toutes ces lourdeurs dans un contexte de compétition sur les ressources sont reportées au niveau des sièges internationaux de certaines ONG qui finalement privilégient d'autres pays par rapport au Sénégal.

3.4.6. Les impacts globaux

⊙ Sur la base des enquêtes

Des ONG
interviennent à
Dakar



Des investissements
sont internationaux



Des ONG
interviennent dans le
domaine de GDHSC



Investissements annuels
moyens des ONG sur la
période 2016-2022 (en
milliards de FCFA)



Emplois créés en
moyenne par ONG sur la
période 2021-2022



Investissements des ONG
en 2022 (en milliards de
FCFA)



Des ONG interviennent
dans l'axe 2 du PSE



Des emplois créés par les
ONG dans l'axe 2 du PSE



Des investissements dans
l'axe 2 du PSE



Les OSC sont de grandes pourvoyeuses de stages et d'emplois pour les sortants des écoles de formation technique et professionnelle, des universités et instituts de formation publics et privés. Au niveau des OSC de moyenne et de grande envergure, on trouve tous les profils de compétences techniques pouvant offrir divers services : conception, ingénierie sociale, enquêtes, recherche, travaux, aménagement, suivi, contrôle, encadrement, appui technique, accompagnement.

Il est toutefois regrettable de constater que la plupart des manifestations d'intérêt excluent les OSC sous prétexte qu'elles n'ont pas vocation à fournir ces types de services ou qu'elles ne disposent pas de compétences et du professionnalisme requis pour conduire avec succès des missions de ce genre.

Il s'agit là de niches de financement (cas d'exécution du PUDC, des projets et programmes sectoriels, de maîtrise d'ouvrage délégué, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.) qui échappent aux OSC qui peuvent s'étoffer en personnel compétent, s'organiser en conséquence pour préserver les emplois existants, développer un potentiel plus important de pourvoyeur de stages et d'emplois aux jeunes et faire prévaloir au moins deux avantages comparatifs qui sont la proximité et l'ancrage social et communautaire.

• Sur la base des 659 OSC enregistrés

Sur la base d'un échantillon de **132 OSC** tirés des plans d'investissement sur la période 2021-2022, l'investissement global de ces OSC est de **308 113 313 206 FCFA** et le **nombre d'emplois créés** est de **5.698**.

- Donc l'**investissement annuel** moyen par ONG est de :
 $(308\ 113\ 313\ 206/2) / 132 = 1\ 167\ 095\ 883\ \text{FCFA}$
- Et le **nombre d'emplois potentiels créés en moyenne par ONG** est de :
 $(5\ 698/2) / 132 = 22$ emplois potentiels créés par ONG.

Partant de ces résultats, l'**estimation des investissements et des emplois potentiels créés pour les 659 OSC** se fait comme suit :

- Estimation de l'**investissement global**
 $1\ 167\ 095\ 883\ \text{FCFA} * 659 = 769\ 116\ 187\ 132\ \text{FCFA}$
- Estimation de **nombre d'emplois potentiels créés**
 $22\ \text{emplois potentiels créés par OSC} * 659 = 14\ 223$ emplois potentiels créés

4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



Le Rapport annuel de la Société Civile sur la contribution aux politiques publiques (RASCIPP) se veut un document de référence qui s'améliore chaque année et permet d'avoir une boussole stratégique et favorise une dynamique de collaboration plus affirmée entre OSC d'abord et avec l'État et les citoyens.

Au-delà, du caractère hétérogène et disparate de l'action des OSC, ces dernières ne sont pas bien prises en compte s'agissant des dynamiques de développement économique et sociale. Les OSC créent des emplois, forment des acteurs multiformes, renforcent leurs capacités, aident des populations et couches vulnérables et participent à l'éducation et à la santé. Il faut également souligner, qu'au Sénégal, elles sont très engagées sur l'accès aux services sociaux de base.

Elles présentent une forte dépendance aux financements étrangers. En effet, cette situation a au moins deux conséquences, d'une part un risque de décalage des actions des OSC par rapport aux priorités gouvernementales et d'autre part une forme d'ingérence des bailleurs internationaux par rapport à notre tissu social. La réflexion doit être poussée pour des mécanismes de financement des ONG par l'Etat, le secteur privé et les philanthropes nationaux dans une démarche endogène et de souveraineté.

Nos résultats ont prouvé qu'il existe une corrélation significative des actions des OSC avec les objectifs essentiels du PSE. Raison pour laquelle, nous invitons l'Etat central et les OSC à renforcer le cadre permanent de concertation pour maintenir le cap d'une collaboration bénéfique pour les populations.

Nous recommandons au terme de cette étude que :

- 1. Les institutions publiques centralisées et décentralisées accordent une importance accrue aux OSC** sur toutes les dimensions de leurs politiques économiques et sociales. Sans une véritable évolution dans ce sens, il est difficile de calibrer ou de paramétrer l'intervention publique avec toutes les données crédibles pour obtenir les résultats escomptés.
- 2. L'État central**, dans le cadre du partenariat avec les OSC, **doit créer des outils de gestion ou établir un tableau de bord indiquant les résultats** des différentes actions réalisées par ces dernières. L'objectif est d'établir des statistiques claires et fiables pouvant permettre un raffinement des décisions prises dans le domaine.
- 3. Les OSC doivent éviter la rétention d'informations et renforcer leur transparence en participant aux enquêtes et cartographies sur leurs actions.**
- 4. L'État engage ou renforce l'identification et la mesure des contributions des OSC** pour rationaliser leurs interventions et améliorer le partenariat avec elles.
- 5. L'État et son administration respectent les délais trop longs dans la pratique d'octroi des agréments d'ONG et de validation des programmes d'investissements**
- 6. L'État mette en place un dispositif juridique organisant le silence de l'administration**
- 7. L'État au plus haut niveau organise le dialogue structuré et global avec les faitières d'ONG (CAPFONG) conformément au décret 2022/1676**
- 8. L'État, de concert avec toutes les parties prenantes, définit les mécanismes d'un financement public des OSC** pour les rendre moins fragiles et moins dépendantes des financements extérieurs porteurs de risque sur nos choix souverains en matière de thématique abordée.

Ces recommandations doivent faire l'objet d'une mise en œuvre collaborative dans un esprit partenarial renforcé. L'Etat central, en toute intelligence avec les collectivités territoriales, doit ainsi réinventer l'intervention publique, en migrant d'une administration de commandement à une administration de développement.

5 GLOSSAIRE



ASA : Agriculture et Sécurité Alimentaire

CAPFONG : Cadre de Partenariat des Fautières des Organisations Non Gouvernementales

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),

CNCR : Conseil National de Concertation et de Coopération

CONGAD : Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement

DGPPE : Direction général de la Planification et des Politiques économiques

DPONG : Direction du Partenariat avec les ONG

ECB : Environnement, Climat et Biodiversité

EHA : Eau, Hygiène et Assainissement

EPF : Education et Formation Professionnelle

FCFA : Franc Communauté financière en Afrique)

GDHSC : Gouvernance/Droits de l'Homme et secteurs sociaux

GIE : groupement d'intérêt économique

IDU : Infrastructures, Développement Urbain

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ODD : Objectif de Développement Durable

OF : Organisation Fautière

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PAP2A : Plan d'ACTIONs Prioritaire Accélérées

PFAne : Plateforme des Acteurs non Etatiques

PSE : Plan Sénégal Emergeant

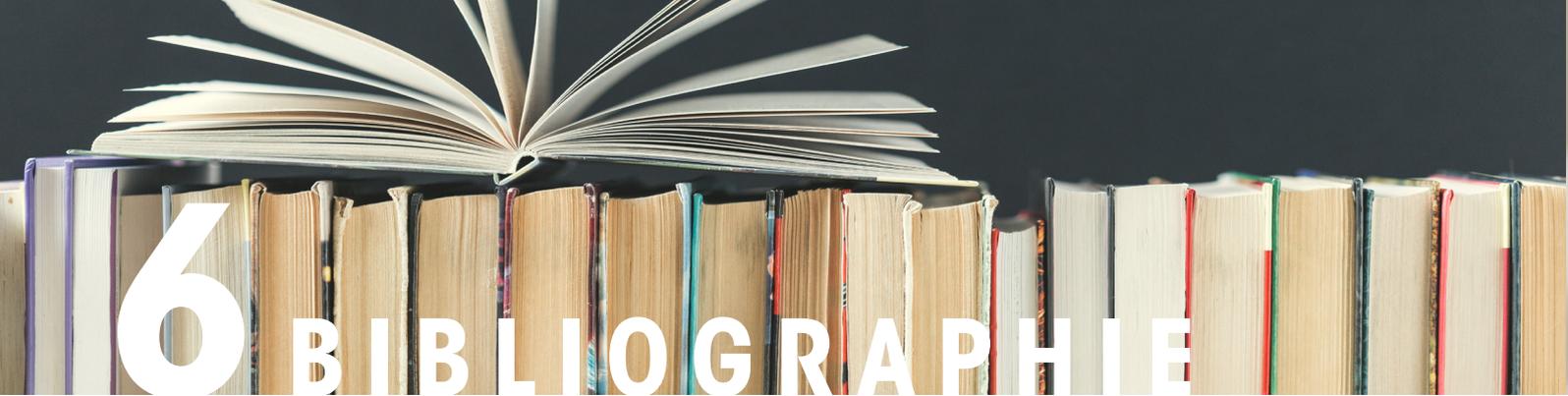
RASCIPP : Rapport annuel de la Société civile sur les politiques publiques)

SLS : Santé et Lutte contre le Sida

SP : Secteur Productif

UEMOA : l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

VIH : virus de l'immunodéficience humaine



6 BIBLIOGRAPHIE

Etzioni, Amitai. 2011. « **Obama's Implicit Human Rights Doctrine** ». Human Rights Review 12 : 93-107.

Giorgio Blundo, 1995, **Les courtiers du développement, Cahiers d'études africaines**, pp.73-99

KIMPIANGA MAHANIAH, cité par Guy MPEMBELE KISOKA, in **Le régime juridique des ONGD en RDC**, Ed. Epiphanie, collection vivre aujourd'hui, 1998, p.7.

Noyori-Corbett, Chie, and David P. Moxley, 2018, "**Addressing female sex trade human trafficking in Japan through NGO advocacy networks**", International Social Work, 61 (6): 954-967.

PAISC/PFANE/GERAD, **Étude sur les sources actuelles et potentielles de financement des OSC en vue de recommander des stratégies de financement pérenne de leurs activités**, septembre 2018, 83 pages

Perroulaz, G. (2004). **Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle**. Annuaire suisse de politique de développement, (23-2), 9-24.

Robbins Stephen P. (1995). **Organizational Behavior Management**, (Ali Parsaeian, Seyed Mohammad Arabi, Trans.) Tehran : Commercial Researches and Studies Institute.

Rousseau, David (2018). « **Des victimes passives aux partenaires dans leur propre réintégration : Civil society's role in empowering returned Thai fishermen** », 10 AntiTrafficking review



7 ANNEXES

Questionnaire adressé aux ONG

1. Identification
 - 1.1. Statut
 - ✓ Association
 - ✓ ONG
 - 1.2. Type
 - ✓ International
 - ✓ National
 - 1.3. Zone d'intervention
2. Personnel
 - 2.1. Nombre d'emplois
 - 2.2. Genre
 - 2.3. Nationalité
 - 2.4. Statut
 - ✓ Temporaire
 - ✓ Permanent
 - ✓ Volontaire
 - ✓ Stagiaire
 - 2.5. Région d'affectation ou localité
3. Secteur d'intervention et Investissement
 - 3.1. Montant par secteur investissement direct (activité)
 - ✓ Education/Formation
 - ✓ Santé
 - ✓ Agriculture et pêche
 - ✓ Ressources naturelles (Environnement)
 - ✓ Artisanat et culture
 - ✓ Plaidoyer/Influence/Gouvernance
 - ✓ Droits humains
 - 3.2. Montant par secteur investissement indirect (Fonctionnement, personnel)
4. Personnes bénéficiaires
 - 4.1. Genre
 - 4.2. Localité
5. Origine des ressources financières
 - 5.1. Nationale
 - 5.2. Internationale

AUTEURS



M. Souleymane Astou DIAGNE

Docteur en sciences économiques, Université Paris XIII
Maitre de conférences, Université Alioune Diop de Bambey
souleymane.diagne@uadb.edu.sn



M. Cheikh GUEYE

Docteur en géographie, Université Louis Pasteur de Strasbourg
Responsable de la veille et de la Prospective à l'IPAR
Coordinateur Réseau Sénégalais des think tanks (SENRTT)
Secrétaire Général de la Plateforme des ONG Internationales (ONGIS)
Membre de la commission interministériel sur les agréments et les programmes d'investissement
cheikh.gueye@ipar.sn ; c.gueye9@gmail.com

